

CARNET DE BIENVENUE



TABLE DES MATIÈRES

Nombre d'exemplaires imprimés : 600 exemplaires
Imprimé sur Recylic 170g
Impression : Imprimerie Centrale - Luxembourg
Création graphique : Mediation S.A.
Édition : Ville d'Esch-sur-Alzette - ISBN : 0-8446-2286-9
Coordination : Service de l'Égalité des chances
Photos : Service Relations publiques
Édition : Septembre 2020
Soutien financier : Ministère de la Famille,
de l'Intégration et à la Grande Région



ma ville, ma vie

Mot de bienvenue	4	■
Esch-sur-Alzette – Un peu d’histoire	6	■
La population eschoise	8	■
Quelques remarques au début	10	■
La politique communale	12	■
Nos valeurs : égalité, intégration sociale et non-discrimination	14	■
Démarches administratives – Biergeramt (Office des citoyens)	18	■
Démarches administratives – Bureau de l’État civil	34	■
Apprentissage pour adultes	38	■
Bons rapports de voisinage	44	■
Culture	46	■
Enfants	52	■
Environnement	62	■
Fêtes et manifestations	66	■
Intégration	74	■
Jeunes	76	■
Loisirs en plein air	80	■
Mobilité	84	■
Santé	90	■
Seniors	98	■
Social	102	■
Sports	112	■
Numéros utiles	118	■



MOT DE BIENVENUE

**Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,**

Soyez les bienvenus dans notre belle Ville d'Esch-sur-Alzette, une ville qui est fière de vous offrir une grande qualité de vie.

Un déménagement présente toujours un grand défi.

Nous espérons que ce ***carnet de bienvenue*** vous aidera à mieux connaître et comprendre les structures et les services offerts par notre Ville. Nous aimerions qu'il contribue à faciliter votre intégration dans notre commune et à apprécier votre nouvel environnement.

Afin de vous repérer rapidement dans votre nouvelle commune, nous vous invitons donc à lire ce ***carnet de bienvenue***, où vous trouverez de nombreuses informations sur les démarches administratives courantes, l'enseignement, le Service d'Éducation et d'Accueil S.E.A. (anc. Maisons Relais), nos offres culturelles et sportives, nos activités pour jeunes, enfants et seniors, les fêtes et manifestations, l'environnement, le transport public, la santé et nos offres sociales.

Nous espérons aussi que ce ***carnet de bienvenue*** vous incitera à vouloir découvrir votre nouveau lieu de vie et à profiter des nombreuses opportunités sportives, culturelles, éducatives, festives, de loisirs en plein air et autres, qu'Esch-sur-Alzette vous propose.

Merci d'avoir choisi de vivre en notre commune.

Nous espérons que ce ***carnet de bienvenue*** deviendra un incontournable dans votre vie quotidienne.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Georges Mischo *bourgmestre*

Martin Kox *échevin*

André Zwally *échevin*

Pim Knaff *échevin*

Christian Weis *échevin*

CARNET DE BIENVENUE

**MOT DE
BIENVENUE**

UN PEU D'HISTOIRE

Esch-sur-Alzette est devenue la deuxième ville du pays à travers une histoire riche et mouvementée.

Du Moyen-Âge au 20ème siècle...

C'est le 12 avril 1128, dans une bulle du Pape Honorius II, qu'apparaît pour la première fois le nom de "Asch", appellation de ce qui allait devenir plus tard la Ville d'Esch-sur-Alzette. Le 16 mai 1328, Jean l'Aveugle (Jean 1er de Luxembourg, roi de Bohême, 1296-1346) lui confère le statut de "ville libre". Suivent de nombreuses incursions ennemies et d'importants incendies, et en 1677, les fortifications de la ville sont détruites sur ordre de Louis XIV.

Par décret grand-ducal du 12 octobre 1841, la ville devient chef-lieu du canton d'Esch. Le 19e siècle est une période faste pour le développement industriel d'Esch-sur-Alzette. Vers le milieu de ce siècle, la découverte du minerai de fer va influencer le développement de toute la région Sud, et le Grand-Duché passe d'un pays essentiellement agricole à un pays industriel.

Du 20e siècle à aujourd'hui...

La région attire alors des milliers d'ouvriers originaires d'abord du nord du pays, puis de l'Allemagne, de la France, de la Belgique et d'Italie, qui viennent travailler dans la sidérurgie. Si le nombre d'habitants s'élève en 1796 à 696 et en 1827 à 1.050 personnes, un siècle plus tard, en 1930, on frôle les 30.000 habitants et habitantes. Le 29 mai 1906, le Grand-Duc Guillaume confère pour la seconde fois le titre de Ville à Esch-sur-Alzette.

Durant la 1re Guerre Mondiale, la ville devient le quartier général du prince héritier allemand Wilhelm de Hohenzollern et est transformée en un gigantesque hôpital militaire. Pendant ces années, les usines sont à l'arrêt. Le 11 mai 1940, face à l'avance des troupes allemandes, les habitants et habitantes quittent la ville en direction de la France. Il faudra attendre le 10 septembre 1944 pour voir la disparition de l'armée d'occupation. Si les deux décades qui font suite à la 2e Guerre Mondiale voient l'essor de la ville, les années 70 correspondent au déclin progressif, mais inéluctable, de la sidérurgie.

Aujourd'hui, Esch-sur-Alzette s'est engagé dans un ensemble de grands projets urbains et structurels visant à développer la qualité de vie de ses habitants et habitantes, son économie ainsi que son rayonnement culturel et technologique : reconversion des friches industrielles de Belval; développement du quartier **Université** (campus universitaire, incubateur d'entreprises, centres de recherche, salle de concert, patrimoine culturel industriel, ...); projet de refonte du centre-ville; futures reconversions des anciens sites industriels Esch - Schifflange, Terres-Rouges et Lentille Terres-Rouges; Capitale Européenne de la Culture en 2022...



LA POPULATION ESCHOISE

Avec plus de 36.000 habitants et habitantes, la Ville d'Esch-sur-Alzette est la deuxième ville du Grand-Duché. Ville universitaire située au cœur de la Grande Région, Esch-sur-Alzette compte plus de 130 nationalités différentes. C'est précisément cette mixité qui fait partie de l'ADN de notre ville.

Les 10 nationalités les plus représentées à Esch-sur-Alzette

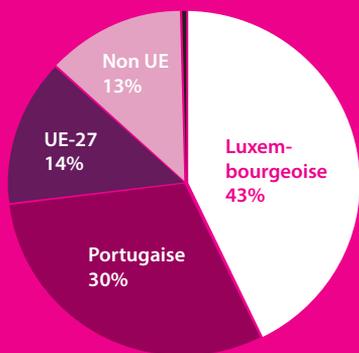
Les 10 nationalités les plus représentées sont les Luxembourgeois (42,90%), les Portugais (30,12%), les Français (5,10%), les Italiens (3,69%), les Monténégrins (1,50%), les Belges (1,25%), les Cap-Verdiens (1,08%), les Chinois (1,03%), les Allemands (0,96%) et les Indiens (0,81%). Ces 10 nationalités représentent à eux 89,52% de la population eschoise.

Nationalité	Femmes	Hommes	Total
Luxembourgeoise	7.938	7.610	15.548
Portugaise	5.085	5.837	10.922
Française	916	934	1.850
Italienne	627	711	1.338
Monténégrine	271	274	545
Belge	227	226	453
Cap-verdienne	214	178	392
Allemande	206	154	360
Chinoise	190	182	372
Indienne	133	161	294
Total général	15.807	16.267	32.074

(Situation au 18.05.2020)

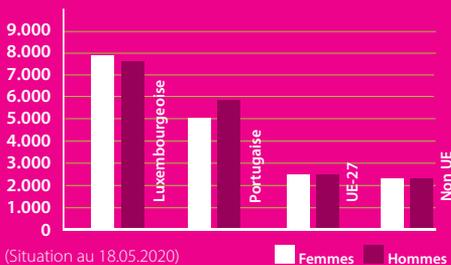
La communauté portugaise est la mieux représentée parmi les résidentes et résidents non-luxembourgeois.

Au 18 mai 2020, plus de 130 nationalités étaient présentes sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette. 42,90% des personnes résidentes avaient la nationalité luxembourgeoise contre 57,10% possédant une nationalité étrangère.



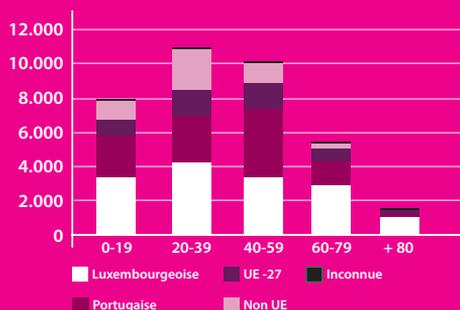
La population eschoise selon la nationalité et le genre.

Nationalité	Femmes	Hommes	Total
Luxembourgeoise	7.938	7.610	15.548
Portugaise	5.085	5.837	10.922
UE-27	2.543	2.540	5.083
Non UE	2.342	2.317	4.659
Inconnue	12	16	28
Total général	17.920	18.320	36.240



La population eschoise selon la nationalité et l'âge.

Tranche d'âge	Lux.	Port.	UE-27	Non UE	Inconnue	Total
0-19	3.520	2.463	904	984	14	7.885
20-39	4.320	2.858	1.569	2.275	4	11.026
40-59	3.523	4.116	1.535	1.140	4	10.318
60-79	3.024	1.410	836	229	4	5.503
+80	1.161	75	239	31	2	1.508
Total	15.548	10.922	5.083	4.659	28	36.240



QUELQUES REMARQUES

À côté des **démarches administratives les plus courantes**, vous trouvez dans ce *cahier de bienvenue* des informations sur les **activités et les services mis à disposition par l'administration communale**, ainsi que des informations concernant les **offres de certaines organisations et associations**, basées à Esch-sur-Alzette, et dont l'activité est **soutenue** par la Ville d'Esch-sur-Alzette, le plus souvent par le biais d'une convention financière ou par la mise à disposition de locaux. Ces organisations offrent des services que l'administration communale ne peut pas offrir, mais qui sont d'une grande importance pour la population eschoise en général ou pour certains groupes spécifiques.

Signalons aussi que le *cahier de bienvenue* n'est **pas un guide social** et qu'il n'énumère pas la totalité de l'offre sociale qui existe sur le territoire de la ville.

La Ville d'Esch-sur-Alzette édite **deux magazines**, le *KultEsch* et *Den Escher*, qui sont diffusés gratuitement à tous les ménages de la ville. Vous trouvez dans ces magazines une foule d'informations sur les activités et projets existants dans votre commune.

KultEsch est **l'agenda culturel et événementiel** de la ville. Ce magazine bilingue (français, allemand) met en avant les événements culturels, sportifs et de la vie associative de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de ses alentours.

Den Escher est le magazine bilingue (français, allemand) centré sur **l'actualité de la ville**, qui vous informe sur les projets communaux, publics et privés développés à Esch-sur-Alzette. Y sont également présentés commerces et initiatives locales, ainsi qu'une rétrospective sur l'actualité événementielle et politique.

Bien que nous avons voulu vous fournir les **informations les plus actuelles**, il se peut que certaines des informations du *cahier de bienvenue* ne soient plus correctes au moment de la lecture.

Vous pouvez toujours vous référer au site internet de la Ville www.esch.lu.

Vous y trouvez une **version digitale** du *cahier de bienvenue* qui sera actualisée régulièrement.



LA POLITIQUE COMMUNALE

Qui dirige la Ville d'Esch-sur-Alzette ?

Les organes dirigeants de la ville sont le bourgmestre, le collège des bourgmestre et échevins (collège échevinal) et le conseil communal.

Le conseil communal se compose de 19 membres et est élu pour une période de 6 ans. Le conseil communal délibère et décide sur toutes les questions importantes.

Le collège échevinal se compose du bourgmestre et de 4 échevins ou échevines qui sont membres du conseil communal. Le collège échevinal exécute les décisions du conseil communal et s'occupe de toutes les affaires courantes de la ville. Le bourgmestre préside le collège échevinal et le conseil communal.

Pour connaître la composition actuelle du conseil communal et du collège échevinal, ainsi que l'accord de coalition, veuillez consulter le site internet de la Ville d'Esch-sur-Alzette <https://administration.esch.lu/conseil-communal>.

Les séances du conseil communal sont publiques, sauf exceptions. Les dates des séances du conseil communal sont communiquées sur le site internet de la commune www.esch.lu et toute personne intéressée peut suivre les séances du conseil communal en *livestream* ou en différé sur ce site.

Qui peut élire les conseillers et conseillères communales ?

Pour pouvoir participer aux élections communales, il faut être inscrit.e sur la liste électorale.

Au Luxembourg, **le vote est obligatoire**. Tous les citoyens et citoyennes à partir de l'âge de 18 ans, de nationalité luxembourgeoise, sont inscrits automatiquement sur la liste électorale.

Les citoyens et citoyennes majeurs ressortissants d'un pays de l'Union européenne ou d'un pays non-communautaire ont **le droit de s'inscrire sur la liste électorale**, à condition de résider sur le

territoire luxembourgeois depuis 5 ans au moins. Cette inscription, ainsi que le droit de vote, sont permanents et ne doivent plus être renouvelés en cas de déménagement dans une autre commune.

Comment voter ?

Au Luxembourg, les élections communales ont lieu **tous les 6 ans**, en principe le deuxième dimanche d'octobre.

Esch-sur-Alzette applique le **scrutin proportionnel**. Les candidats et candidates se regroupent sur des listes (le plus souvent sous l'étiquette d'un des partis politiques) et chaque liste se compose d'un maximum de 19 candidats ou candidates.

Tout électeur et toute électrice doit se présenter au bureau électoral indiqué dans sa convocation écrite ou s'inscrire au préalable au vote par correspondance.

Qui peut être candidat ou candidate ?

Toute personne luxembourgeoise ou de nationalité étrangère, âgée d'au moins 18 ans, peut être candidat ou candidate aux élections communales, à condition qu'elle réside sur le territoire de la ville depuis au moins 6 mois. Les personnes de nationalité étrangère doivent, en outre, résider sur le territoire luxembourgeois depuis au moins 5 années.

Quelles sont les compétences communales ?

La Constitution luxembourgeoise confère aux communes l'autonomie communale, c'est-à-dire le pouvoir de gérer elles-mêmes leur territoire, leur patrimoine et leurs affaires communales.

Les compétences communales se répartissent entre des attributions obligatoires et des missions facultatives.

Parmi les **missions obligatoires** figurent, entre autres, l'organisation et l'administration de la commune, l'aménagement du territoire, la gestion d'eau, la voirie et la circulation, l'enseignement fondamental, l'état civil et l'aide sociale.

La commune est libre d'offrir des services et activités complémentaires (**missions facultatives**). Ainsi,

la Ville d'Esch-sur-Alzette assure, par exemple, l'enseignement musical, des infrastructures sportives et culturelles, des structures d'accueil pour enfants, des services pour personnes âgées ou pour jeunes, des cours de langues.

Quel est le rôle des commissions consultatives communales ?

Le conseil communal peut constituer des commissions consultatives. Elles ont toujours un caractère consultatif et ne prennent pas de décisions, mais émettent des simples avis. **Trois commissions consultatives sont prévues par la loi et sont donc obligatoires**, à savoir la commission scolaire, la commission des Loyers et la commission consultative communale d'Intégration.

La **commission scolaire** a comme mission de donner son avis sur tout ce qui est en relation avec l'enseignement fondamental (l'organisation scolaire, les bâtiments scolaires, l'encadrement parascolaire).

La **commission des Loyers** a comme mission, en cas de litige entre bailleur et locataire, de concilier ou de prendre une décision en ce qui concerne l'augmentation ou la réduction d'un loyer. Elle peut être saisie à tout moment par un bailleur ou un locataire.

La **commission consultative communale d'Intégration** est composée de membres luxembourgeois et étrangers, dont au moins une personne ressortissante d'un pays tiers (non-membre de l'Union Européenne). Les membres sont nommés par le conseil communal sur base d'une liste de candidats et candidates suite à un appel à candidatures publié dans la commune. Cette commission est chargée d'organiser la cohabitation de tous les résidents et résidentes de la commune, et plus particulièrement de veiller aux intérêts des personnes de nationalité étrangère.

NOS VALEURS

Nos valeurs: égalité, intégration sociale et non-discrimination.

Charte de la Diversité

La Ville d'Esch-sur-Alzette a signé la *Charte de la Diversité* en 2014. La Ville s'est engagée à sensibiliser et à impliquer les décideurs et décideuses, le personnel communal et les partenaires aux enjeux de la diversité, à définir une politique de la diversité et mettre en œuvre des pratiques et des plans d'actions.

Informations

- <https://administration.esch.lu/charte-de-la-diversite-letzebuerg/>
- <https://www.chartediversite.lu>

La Ville d'Esch-sur-Alzette a reçu le **Diversity Award Lëtzebuerg** en 2015 pour le projet *Introduction d'une pédagogie sensible au genre et à la diversité dans les Maisons Relais gérées par la Ville*.

Informations : <https://administration.esch.lu/gender-diversity4kids/>

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

La Ville d'Esch-sur-Alzette a signé la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* en 2008. La Charte a été initiée par le *Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE)*. Au Luxembourg, la Charte est promue par le *SYVICOL (Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises)* et le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Informations

- www.charter-equality.eu

Le premier **Plan d'action communal pour l'égalité des femmes et des hommes** de la Ville d'Esch-sur-Alzette a été approuvé par le conseil communal en 2011. Ce plan d'action définit les objectifs et les priorités, ainsi que les mesures à prendre et les ressources à mettre à disposition pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de la commune.

Informations : <https://administration.esch.lu/egalite-des-chances/>

Coalition européenne des villes contre le racisme

La Ville d'Esch-sur-Alzette a adhéré à la *Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR)* et à son *Plan d'action en 10 points* en 2014. Ce réseau permet aux villes de s'échanger en matière de lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie.

Informations

- www.eccar.info

La Ville d'Esch-sur-Alzette dispose depuis 2017 d'un *Plan Communal Intégration*, qui définit les actions communales mises en place pour améliorer l'intégration de la population étrangère.

Informations : <https://administration.esch.lu/plan-communal-integration-2/>

Rainbow Cities Network

En 2015, la Ville d'Esch-sur-Alzette a adhéré au réseau *Rainbow Cities Network*. Le but du réseau est d'échanger les expériences et les bonnes pratiques communales dans le domaine des politiques LGBTIQ.

Informations

- www.rainbowcities.com
- <https://administration.esch.lu/discrimination-pour-motif-didentite-de-genre-ou-dorientation-sexuelle/>

La Ville d'Esch-sur-Alzette a signé une convention avec *Rosa Lëtzebuerg* et soutient l'association dans l'organisation annuelle des manifestations autour du festival *Luxembourg Pride*.

Politiques en faveur des enfants, des jeunes, des seniors, des personnes réfugiées, des personnes à besoins spécifiques et des personnes vulnérables ou défavorisées

La Ville d'Esch-sur-Alzette dispose d'un service Seniors-Besoins spécifiques, d'un *Bureau d'Information Besoins Spécifiques et Seniors (Escher BiBSS)* et d'un club senior, le *Mosaïque Club*, qui proposent des activités diverses aux **personnes âgées** et/ou aux **personnes à besoins spécifiques**. L'inclusion des personnes à besoins spécifiques est aussi soutenue à travers différents projets, notamment dans le domaine des sports: *Semaine du Handisport*, *Semaine de l'Inclusion*, activités régulières *Sport pour Tous*.

Le service Jeunesse, la *Maison des Jeunes* et le *Point Info Jeunes (PIJ)* s'adressent aux **jeunes** avec une multitude d'activités et de projets. Pour les **enfants**, des structures d'accueil et des activités de loisirs diverses sont proposées par l'administration communale.

Beaucoup de services communaux et d'associations locales collaborent avec les gestionnaires des structures d'hébergement pour demandeurs de protection internationale (DPI) et bénéficiaires de protection internationale (BPI), qui se trouvent sur le territoire de la ville, pour améliorer l'accueil et l'intégration des **personnes réfugiées**.

La Ville soutient des projets et offre un certain nombre de services visant à fournir de l'aide à des **personnes vulnérables ou défavorisées**.

Jumelage

La Ville d'Esch-sur-Alzette est liée par **jumelage** à plusieurs villes à l'étranger, dont notamment Cologne, Coimbra, Liège, Lille, Rotterdam et Turin. Ces partenariats entre villes cherchent à rapprocher les citoyens et citoyennes, et à échanger de bonnes pratiques en diverses matières.





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES BIERGERAMT

Le **Biergeramt** (Office des citoyens) est le service compétent pour la plupart des démarches administratives.

Lieu	Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville L-4289 Esch-sur-Alzette
Contact	(+352) 2754 – 7777
Horaires	Lundi – vendredi : 8h00 – 17h00.
Bon à savoir	Il est indispensable d'avoir toujours sur soi une pièce d'identité valable lors d'un passage au <i>Biergeramt</i> .

Changement de résidence

Changement de résidence à l'intérieur de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Tout changement de la résidence habituelle à l'intérieur de la Ville d'Esch-sur-Alzette doit être déclaré auprès du *Biergeramt* dans les **8 jours** de l'occupation de la nouvelle résidence.

Documents à présenter au *Biergeramt*

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité.
- Contrat de bail / acte notarié ou confirmation de l'occupant.e du nouveau logement (propriétaire/locataire).
- La lecture du compteur d'eau (pour les maisons unifamiliales).
- Pour les personnes ressortissantes de l'UE et des pays assimilés : attestation d'enregistrement.
- Pour les personnes ressortissantes de pays tiers qui sont membre de famille d'un citoyen ou d'une citoyenne de l'UE : carte de séjour membre de famille.
- Pour les personnes ressortissantes de pays tiers qui ne sont pas membre de famille d'un citoyen ou d'une citoyenne de l'UE : titre de séjour.
- Pour les demandeurs de protection internationale : papier rose.
- Pour les personnes en possession d'une voiture : vignette de stationnement résidentiel (en cas de changement de secteur résidentiel) et carte d'immatriculation (volet gris) de la voiture.

Bon à savoir

Le changement de résidence peut être demandé également en ligne sur **Guichet.lu** par les personnes ayant déjà leur résidence habituelle au Luxembourg.

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/citoyennete/installation-demenagement-luxembourg/declaration-arrivee/depart-arrivee-commune.html>

Informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/changement-de-residence-a-linterieur-de-la-ville-desch/>

Changement de résidence – Arrivée à Esch-sur-Alzette d'une autre commune au Luxembourg

Toute personne qui déménage au sein du Grand-Duché de Luxembourg doit, endéans les **8 jours** de l'occupation de la nouvelle résidence à Esch-sur-Alzette, déclarer sa présence auprès du *Biergeramt*.

Documents à présenter au *Biergeramt*

- voir chapitre : **Changements de résidence à l'intérieur de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

D'autres documents pour vérifier les données relatives à la situation de famille (p.ex. acte de mariage, acte de naissance, divorce, ...) peuvent être demandés si les données au *Registre national des personnes physiques (RNPP)* sont manquantes.

Informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/changement-de-residence-a-linterieur-de-la-ville-desch/>

Changement de résidence – Arrivée à Esch-sur-Alzette en provenance de l'étranger

Toute personne qui arrive à Esch-sur-Alzette en provenance de l'étranger doit déclarer sa résidence habituelle auprès du *Biergeramt* endéans **8 jours** de son arrivée.

Les personnes **ressortissantes de pays tiers** doivent s'enregistrer endéans les **3 jours** ouvrables de leur arrivée sur le territoire.

Documents à présenter au *Biergeramt*

- voir chapitre : **Changements de résidence à l'intérieur de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

D'autres documents pour vérifier les données relatives à la situation de famille (p.ex. acte de mariage, acte de naissance, divorce, ...) peuvent être demandés si la personne concernée n'a jamais été enregistrée auparavant au Luxembourg.

Les **personnes non luxembourgeoises** (citoyens et citoyennes de l'Union européenne et pays assimilés et personnes ressortissantes de pays tiers) doivent en outre remplir les **formalités liées à l'entrée et au séjours des étrangers** (<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/immigration.html>).

Informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/declaration-darrivee/>

Citoyens et citoyennes de l'Union européenne ou de pays assimilés

Tous les citoyens et citoyennes de l'Union européenne ou de pays assimilés, qui ont l'intention de résider sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette pour une durée de plus de 3 mois, doivent remplir les conditions afin que le *Biergeramt* pourra leur délivrer une **attestation d'enregistrement** pour citoyens UE.

- voir chapitre :
Documents attestant le droit de séjour pour personnes de nationalité non luxembourgeoise

Informations supplémentaires

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/immigration/plus-3-mois/citoyen-UE/conditions-entree/sejour-travail.html>

Personnes ressortissantes de pays tiers

Toute personne ressortissante de pays tiers qui se propose de séjourner au Luxembourg pour une durée de plus de 3 mois doit, **avant son entrée sur le territoire**, introduire une demande d'autorisation de séjour auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE). En cas d'obligation de visa, la demande de visa doit avoir été faite **au pays d'origine**.

- voir chapitre :
Documents attestant le droit de séjour pour personnes de nationalité non luxembourgeoise

Informations supplémentaires

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/immigration.html>

Changement de résidence – Départ dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg

La personne qui établit sa résidence dans une autre commune du Grand-Duché n'a pas besoin d'effectuer une déclaration de départ auprès du *Biergeramt*, mais elle est obligée de déclarer son arrivée auprès du bureau de la population de son nouveau lieu de résidence. Cependant, il est impératif de contacter le *Biergeramt* en vue du **décompte des taxes communales** suivantes : **poubelles, télévision et internet, eau**.

Bon à savoir

Différentes démarches concernant les taxes communales peuvent être exécutées par le site internet de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

<https://administration.esch.lu/formulaires/>
(Rubrique : R.S.A. – Contrat Arrêt de fournitures).

Changement de résidence – Départ à l'étranger

Toute personne qui quitte définitivement le pays doit **déclarer son départ du pays** auprès du *Biergeramt*, au plus tard la veille de son départ. Les personnes ressortissantes étrangères qui comptent quitter le pays pour une période dépassant 6 mois devront remettre leur document relatif à leur droit de séjour avant leur départ.

Bon à savoir

Le départ à l'étranger peut être demandé également en ligne sur **Guichet.lu**.

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/citoyennete/installation-demenagement-luxembourg/declaration-arrivee/depart-arrivee-commune.html>

Informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/declaration-de-depart-2/>

Informations sur tous les changements d'adresse

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/citoyennete/installation-demenagement-luxembourg/declaration-arrivee/depart-arrivee-commune.html>



Documents d'identité et de voyage pour personnes de nationalité luxembourgeoise

Carte d'identité luxembourgeoise

Pour obtenir une carte d'identité, les personnes de nationalité luxembourgeoise doivent s'adresser soit au *Biergeramt*, soit au *Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE)* (11, rue Notre-Dame, L-1750 Luxembourg).

Taxe

- 14 € pour toute personne de +15 ans (validité 10 ans).
- 10 € pour toute personne de 4 - 14 ans (validité 5 ans).
- 5 € pour tout enfant de 0 - 3 ans (validité 2 ans).

La taxe de chancellerie au profit de l'État est à payer avant de se présenter au *Biergeramt* sur le compte CCPL suivant :

Bénéficiaire	TSE-CE CTIE Cartes d'identités
IBAN	LU44 1111 7028 7715 0000
BIC	CCPLULLL
Communication	Demande carte d'identité pour « <i>nom et prénom & date de naissance</i> ».

Documents à présenter au *Biergeramt*

- Ancienne carte d'identité ou attestation de vol/ attestation de perte de la Police.
- Preuve du virement.
- Taxe communale de 6 € à payer au guichet du *Biergeramt*.

Il n'est pas nécessaire de ramener une photo, elle sera prise sur place.

Le **délai de délivrance** de la carte d'identité est en principe de **2 à 3 semaines** et elle peut être retirée au *Biergeramt*.

Une **procédure accélérée** pour recevoir la carte d'identité endéans 3 jours est possible. Dans ce cas, une taxe augmentée de 45 € est à payer au préalable. La carte d'identité devra être retirée au *Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE)* (11, rue Notre-Dame, L-1750 Luxembourg).

Bon à savoir

En principe la démarche pour demander une nouvelle carte d'identité doit être faite sur place. En exception et sous certaines conditions, le déplacement d'un agent communal pour personnes à mobilité réduite peut être possible.

Informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/obtenir-une-carte-didentite-luxembourgeoise-2/>

Passeport biométrique luxembourgeois

Pour obtenir un nouveau passeport, les personnes de nationalité luxembourgeoise doivent s'adresser au *Biergeramt*.

Taxe

- 50 €, validité 5 ans pour un titulaire de + 4 ans.
Procédure d'urgence 150 €.
- 30 €, validité 2 ans pour un titulaire de 0 - 3 ans.
Procédure d'urgence 90 €.

La taxe de chancellerie au profit de l'État est à payer avant de se présenter au *Biergeramt* sur le compte CCPL suivant:

Bénéficiaire	Bureau des passeports, visas et légalisations
IBAN	LU46 1111 1298 0014 0000
BIC	CCPLULLL
Communication	Demande de passeport biométrique pour « <i>nom et prénom ou matricule</i> ».

Documents à présenter au *Biergeramt*

- Ancien passeport ou attestation de vol/ attestation de perte de la Police.
- Carte d'identité (demande de premier passeport).
- Preuve du virement.
- Taxe communale de 6 € à payer au guichet du *Biergeramt*.

Il n'est pas nécessaire de ramener une photo, elle sera prise sur place.

Le **délaï de délivrance** du passeport est de **10 jours ouvrables** et il peut être retiré au *Biergeramt*.

Une **procédure d'urgence** permet d'obtenir un passeport endéans un délai maximal de 3 jours ouvrables. Le passeport devra être retiré au *Bureau des passeports, visas et légalisations* (6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg).

Les prolongations ne sont plus possibles.

Les enfants doivent avoir leur propre passeport. Il n'est plus possible de faire inscrire les enfants dans le passeport des parents.

Bon à savoir

Avant d'entreprendre un voyage à l'étranger, assurez-vous que votre passeport a une validité suffisante pour pouvoir séjourner dans la totalité des pays que vous souhaitez visiter. Certains pays n'accordent un visa d'entrée qu'aux personnes qui présentent un passeport d'une validité d'au moins 6 mois à l'expiration du visa sollicité. En cas de doute, veuillez vous renseigner auprès de la représentation au Luxembourg du pays que vous comptez visiter.

Documents attestant le droit de séjour pour personnes de nationalité non luxembourgeoise

Attestation d'enregistrement (personnes ressortissantes de l'Union européenne)

L'attestation d'enregistrement est délivrée au *Biergeramt*.

Personnes concernées

Citoyens et citoyennes de l'UE ou d'un pays assimilé (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse).

Documents à présenter au *Biergeramt*

- Carte d'identité ou passeport valable.
- En fonction de la situation de la personne, d'autres justificatifs seront à joindre.

Informations

- S'adresser au *Biergeramt*.

Carte de séjour membre de famille (personnes ressortissantes pays tiers)

La demande pour la carte de séjour membre de famille est faite au *Biergeramt*.

Personnes concernées

Citoyens et citoyennes originaires d'un pays situé en dehors de l'UE ou d'un pays assimilé (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), et liés à une personne originaire d'un des pays pré-mentionnés par mariage ou par un enfant commun.

Documents à présenter au *Biergeramt*

- Passeport valable avec visa d'entrée (si nécessaire).
- 1 photo.
- Toutes les données concernant l'état civil.

Informations

- S'adresser au *Biergeramt*.



Titre de séjour (personnes ressortissantes pays tiers)

Demande d'autorisation de séjour

Toute personne étrangère qui se propose de séjourner au Luxembourg pour une durée de plus de 3 mois doit, avant son entrée sur le territoire, introduire une demande d'autorisation de séjour auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE).

L'autorisation doit être utilisée **dans les 90 jours de sa délivrance** : l'entrée sur le territoire et la déclaration d'arrivée doivent avoir été effectuées avant l'expiration de ce délai.

En cas d'obligation de visa, la demande de visa doit avoir été faite **au pays d'origine** avant l'expiration dudit délai.

Déclaration d'arrivée

Dans les **3 jours ouvrables à compter de sa date d'entrée** sur le territoire, la personne ressortissante de pays tiers doit se présenter au *Biergeramt* pour faire une déclaration d'arrivée.

Personnes concernées

Citoyens et citoyennes originaires d'un pays situé en dehors de l'UE ou d'un pays assimilé (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), et disposant de l'autorisation de séjour du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE).

Documents à présenter au *Biergeramt*

- Passeport valable avec visa d'entrée (si nécessaire).
- Autorisation de séjour reçue par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE).
- Toutes les données concernant l'état civil. Si ces actes proviennent de pays hors UE, il faut que ces actes soient légalisés par la représentation du Luxembourg de ce pays.
- Contrat de bail/acte notarié ou confirmation de la personne occupant le nouveau logement (propriétaire/locataire).

Une **copie de la déclaration d'arrivée** sera délivrée à la personne concernée en guise de récépissé. La détention du récépissé et de l'autorisation de séjour **justifient de la régularité du séjour** jusqu'à la délivrance du titre de séjour.

La personne concernée devra se soumettre à un examen médical.

Titre de séjour

Avant l'expiration d'un délai de **3 mois**, la personne concernée s'adressera à la *Direction de l'Immigration* en vue de l'obtention d'un titre de séjour.

Informations

- S'adresser au *Biergeramt*.



Certificats délivrés au Biergeramt

Les certificats suivants sont délivrés au *Biergeramt* sur présentation d'une **pièce d'identité** et contre paiement d'une **taxe de chancellerie de 2 €**.

Certificat de résidence individuel (avec ou sans historique d'adresses)

Le certificat de résidence renseigne sur la domiciliation d'une personne ainsi que sur l'historique des adresses au Grand-Duché de Luxembourg. Le certificat de résidence est individuel.

Bon à savoir

Les certificats de résidence peuvent également être demandés en ligne ou même être imprimés directement pour les personnes qui disposent d'un *produit LuxTrust*.

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/citoyennete/certificat-casier-judiciaire/certificat-copie/certificat-residence.html#bloub-7>

Informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/obtenir-un-certificat-de-residence/>

Certificat de résidence élargi

Le certificat de résidence élargi renseigne sur la domiciliation d'une personne ainsi que sur son conjoint/partenaire et ses/leurs enfants résidant à la même adresse.

Certificat de vie

Ce certificat est généralement demandé par des caisses de pension à l'étranger ou par des compagnies d'assurance-vie. Le certificat de vie est délivré sans frais par le *Biergeramt*, soit sur un formulaire imprimé par la commune, soit sur un formulaire émis par la caisse de pension qui le demande. La présence

physique de la personne concernée est obligatoire.

En cas de mobilité réduite, un rendez-vous pourra être fixé auprès du *Biergeramt* afin de procéder à la certification à domicile de la personne concernée, qui doit être inscrite au registre de la population de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Documents officiels délivrés au Biergeramt

Les documents officiels suivants sont délivrés au *Biergeramt*.

Autorisation parentale Autorisation de sortie du territoire

L'autorisation de sortie du territoire est un document officiel par lequel un parent ou tuteur ou tutrice autorise un enfant mineur à sortir du territoire luxembourgeois, en transmettant éventuellement son autorité à une autre personne.

Ce n'est pas une pièce d'identité et ne remplace pas une pièce d'identité.

Démarche à suivre

La personne qui détient l'autorité parentale se présente au *Biergeramt* avec sa pièce d'identité.

Informations nécessaires

- Date de départ et date de retour de l'enfant.
- Destination de voyage de l'enfant (pays et localité).
- Nom de la personne accompagnant l'enfant (qui doit être majeure).

Taxe

2 € par autorisation.

Copie certifiée conforme

Une copie certifiée conforme est un double identique à l'original, par laquelle la personne qui délivre une copie assure qu'elle est conforme à l'original.

Démarche à suivre

Pour se faire délivrer une copie certifiée conforme, la personne concernée doit se rendre au **Biergeramt** avec le **document original** à copier.

Taxe

2 € par document original certifié conforme.

Bon à savoir

L'obligation de fournir une copie certifiée conforme d'un document original délivré par une **autorité administrative** luxembourgeoise ou une autorité administrative d'un autre État membre de l'UE a été **abolie** pour toute **procédure administrative** relevant de l'État, des communes ou d'une personne morale de droit public.

Engagement de prise en charge en faveur d'une personne étrangère

L'engagement de prise en charge est une des démarches qui peut être nécessaire dans la procédure d'une demande de visa ou d'une autorisation de séjour. Il est souscrit moyennant un document officiel.

Démarche à suivre

- La personne qui souscrit un engagement de prise en charge doit se présenter **personnellement** auprès du **Biergeramt**.
- Elle doit s'identifier moyennant une pièce d'identité valable.
- Elle doit signer le document respectif en présence de l'agent communal habilité à légaliser les signatures.

Les documents signés en avance sont refusés.

Taxe

2 € par prise en charge.

Légalisation de signature

La légalisation de signature certifie la sincérité et la véracité de la signature apposée sur une pièce ou sur un acte. Elle a pour but d'attester que cette signature est authentique et probante et qu'elle a été apposée par la personne elle-même.

Démarche à suivre

- La personne concernée doit se présenter **personnellement** auprès du **Biergeramt**.
- Elle doit s'identifier moyennant une pièce d'identité valable.
- Elle doit signer le document respectif en présence de l'agent communal habilité à légaliser les signatures.

Les documents signés en avance sont refusés.

Taxe

2 € par légalisation.



Autres demandes à faire auprès du Biergeramt

Abonnement à la taxe poubelle

Pour s'abonner à la taxe poubelle sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, ainsi que pour toute autre question concernant un changement d'adresse ou en cas de déménagement, il faut s'adresser au **Biergeramt** (pour les poubelles privées) ou au **Syndic de l'immeuble** (pour les poubelles communes ou grands conteneurs).

La **commande de poubelles** se fait aussi au **Biergeramt**.

Abonnement à l'eau potable

Il faut distinguer entre une **demande de raccordement** (pour un premier raccordement provisoire ou définitif pour une nouvelle construction ou pour un chantier et sans équipement de mesure déjà présent) et une **demande de fourniture** (pour un lieu de consommation déterminé avec un équipement de mesure déjà existant).

La demande de raccordement

La demande se fait via le formulaire à trouver sur le site internet de la commune www.esch.lu. La demande remplie et signée, ensemble avec les documents et plans demandés, est à envoyer par courriel à l'adresse électronique eau@villeesch.lu.

La demande de fourniture

La demande pourra être effectuée personnellement au **Biergeramt** ou pourra être demandée par courriel à biergeramt@villeesch.lu. La demande de fourniture d'eau ne peut être faite que par le ou la propriétaire d'un immeuble.

Formulaires et informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/sabonner-a-leau-potable/>

Abonnement à l'antenne collective et au réseau internet de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Pour s'abonner à l'antenne collective et au réseau internet de la Ville, vous devez vous adresser au **Biergeramt**.

La Ville d'Esch-sur-Alzette propose ces deux services à ses habitants et habitantes, mais rien ne les empêche à s'abonner à d'autres prestataires de services similaires privés.

Abonnement à l'électricité et au gaz naturel

Depuis l'ouverture totale des marchés en 2007, la fourniture d'énergie, tant de l'électricité que du gaz naturel, ne dépend plus d'un monopole. De nombreux fournisseurs d'énergie électrique et de gaz naturel sont titulaires d'une autorisation de fourniture au Grand-Duché.

Le site internet www.stroumagas.lu assume le rôle de guichet unique pour la clientèle résidentielle et contient des informations relatives aux fournisseurs, aux produits, aux procédures de changement de fournisseur et de médiation.

Allocation de vie chère

Allocation de vie chère étatique

L'allocation de vie chère étatique est une aide fournie par le **Fonds National de Solidarité (FNS)** aux ménages à revenu modeste. Les demandes sont à remplir et à renvoyer au **FNS** par voie postale avant le 30 septembre de l'année en cours.

Le formulaire de demande est disponible à la réception du **Biergeramt** ou en ligne : <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/sante-social/action-sociale/aide-financiere/allocation-vie-chere.html>.



**DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES
BIERGERAMT**

Allocation de vie chère communale

Pour pouvoir bénéficier de l'allocation de vie chère communale, il faut :

- être **bénéficiaire de l'allocation de vie chère étatique**,
- être ou avoir été **inscrite au registre de la population** de la Ville d'Esch-sur-Alzette en tant que personne résidente et ce pour une période d'au moins **6 mois** sur l'année d'attribution accordée.

L'allocation communale est calculée sur base des **périodes de résidence** et des **personnes faisant partie du ménage (seulement un ou une ayant droit par ménage)**. Le paiement se fait en principe automatiquement au cours du 1er trimestre de l'année suivant l'année au cours de laquelle l'allocation étatique a été accordée.

Chèque-service accueil (CSA)

Le chèque-service accueil (CSA) est une aide financière de l'État qui accorde aux parents des tarifs réduits pour des prestations d'éducation et d'accueil des enfants en dehors des heures de classe, et ceci en fonction des places disponibles.

Le tarif effectif varie en fonction du revenu du ménage.

Informations supplémentaires

<http://www.men.public.lu/fr/enfance/02-cheque-service/index.html>

Bénéficiaires

Enfants de **0 à 12 ans** (ou plus s'ils fréquentent l'enseignement fondamental). Les parents doivent résider au Luxembourg ou au moins un des parents non-résidents doit travailler au Luxembourg et être ressortissant ou ressortissante de l'Union européenne.

Procédure

Les parents doivent se présenter au **Biergeramt**. L'adhésion est valable pour une durée de **12 mois**. Elle est **gratuite**.

Pièces nécessaires

- Pièce d'identité valable du demandeur.
- **Certificat annuel** le plus récent **du salaire**.

Personne ayant introduit une déclaration d'impôt :

- Copie du **bulletin d'impôt** (décompte) sur le revenu le plus récent.

Personne n'ayant pas introduit une déclaration d'impôt :

- **Certificat de non-imposition** attestant que la personne déclarante n'est pas soumise à une imposition par voie d'assiette, donc à l'obligation d'effectuer une déclaration d'impôt :

Administration des contributions directes

13, Boulevard John F. Kennedy
L-4040 Esch-sur-Alzette
(+352) 247 – 52474
www.impotsdirects.public.lu

Bon à savoir

Les pièces nécessaires peuvent être envoyés par courriel à csa@villeesch.lu.

Le chèque-service accueil peut être demandé par le site internet <https://administration.esch.lu/formulaires/> (Rubrique : **Biergeramt**).

Informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/cheque-service-accueil/>

Chiens

Les habitants et habitantes de la ville qui ont un chien sont obligés de le déclarer au *Biergeramt*.

Pièces nécessaires

- Certificat du vétérinaire.
- Preuve de souscription d'une assurance responsabilité civile par le détenteur ou la détentrice.

Taxe

50 € par an.

Un récépissé « A » est délivré.

Pour les chiens de diverses **rares jugées potentiellement dangereuses**, une procédure spéciale est prévue. Se renseigner au *Biergeramt*.

Le **décès du chien** doit être déclaré au *Biergeramt*.

Nuit blanche

Il est possible de recevoir une dérogation à l'heure de fermeture normale fixée à 1h00 du matin. La demande est téléchargeable sur internet et doit être adressée dûment remplie au *Biergeramt* au plus tard 2 jours avant l'événement.

La demande peut être faite par des tenanciers ou tenancières de café, des personnes particulières et des clubs et associations. La nuit blanche est facturée à **60 €** et l'introduction de la demande vaut obligation de paiement. Les associations et clubs inscrits au registre des associations de la Ville peuvent être libérés de la taxe pour 3 nuits blanches par année.

Formulaires et informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/nuit-blanche/>

Prime au logement

Pour l'allocation d'une prime au logement, l'administration communale d'Esch-sur-Alzette se base sur des **primes qui sont accordées par l'État**, en y ajoutant un pourcentage d'aide supplémentaire :

- supplément à la prime de construction de l'État 50%
- supplément à la prime d'acquisition de l'État 25%
- supplément à la prime d'amélioration de logements anciens 25%
- supplément à la participation de l'État aux frais d'aménagements spéciaux de logements répondant aux besoins de personnes handicapées physiques 25%

Dès que vous disposez des documents qui prouvent que vous avez **droit aux primes étatiques**, vous pouvez vous présenter au *Biergeramt* et faire la demande de la prime au logement communale.

Pièces nécessaires

- Acte notarié du logement.
- Lettre ministérielle accordant le droit aux primes étatiques.
- Numéro de compte bancaire.

Délai

- Le délai pour l'introduction de la demande est **d'un an**.

Informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/prime-au-logement/>



Vignette de stationnement résidentiel

Le **stationnement résidentiel** se décline par quartier et les personnes résidentes peuvent se procurer une vignette à apposer sur le pare-brise de leur véhicule. Muni de cette vignette, vous pouvez stationner dans toutes les rues de votre quartier (sauf aux emplacements prioritaires).

Pour faire la demande d'une vignette, il faut se présenter au *Biergeramt*.

Pièces nécessaires

- Pièce d'identité.
- Carte d'immatriculation de la voiture (volet gris ou jaune).

Taxe

15 € par an.

À partir de 2021 :

Gratuit pour la 1^{re} vignette du ménage.

60 € pour la 2^e vignette du ménage.

Bon à savoir

La vignette de stationnement résidentiel peut être demandée par le site internet <https://administration.esch.lu/formulaires/> (Rubrique : *Biergeramt*).

La vignette est remise immédiatement à la caisse communale contre paiement de la taxe annuelle.

Le ménage composé d'une seule personne a droit à une vignette. Le ménage composé de plusieurs personnes a droit à **deux vignettes au maximum**. Elle est établie pour l'année en cours et renouvelée d'année en année. La nouvelle vignette vous sera envoyée par voie postale au cours du mois de janvier de chaque année.

Bon à savoir

En cas de remplacement ou de changement de véhicule, l'ancienne vignette devra être remise au *Biergeramt* pour qu'une vignette actualisée soit émise.

Informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/stationnement-residentiel/>



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ÉTAT CIVIL

Lieu	Bureau de l'État civil Place de l'Hôtel de Ville L-4289 Esch-sur-Alzette
Contact	(+352) 2754 – 2510
Horaires	Lundi – vendredi : 8h00 – 17h00 (sur rendez-vous).
Bon à savoir	Il est indispensable d'avoir toujours sur soi une pièce d'identité valable lors d'un passage au <i>Bureau de l'État civil</i> .

Décès

Concession d'une tombe

La concession correspond à un droit de jouissance sur une parcelle déterminée de l'un des cimetières municipaux, destinée à l'inhumation ou au dépôt des cendres.

Une concession ne peut être acquise que lors du décès d'une personne. Lors du décès d'une personne ayant habité en dernier lieu sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, une concession nouvelle peut être accordée pour une durée de dix ou de trente ans (à condition qu'il n'existe aucune autre concession sur un des cimetières de la Ville d'Esch-sur-Alzette). Elle peut être renouvelée lors de son expiration.

Informations supplémentaires

<https://administration.esch.lu/service/concession-dune-tombe/>

Déclaration de décès

Un décès doit être déclaré dans les meilleurs délais au *Bureau de l'État civil* de l'administration communale du **lieu de décès**.

Une **permanence supplémentaire aux heures**

d'ouverture habituelles est assurée au *Bureau de l'État civil* à Esch-sur-Alzette les samedis de 9h30 à 12h00 (sur rendez-vous).

La déclaration peut être faite par l'entreprise de pompes funèbres contactée par la famille.

Important : Les **incinérations** ne sont accordées que sur demande du conjoint, de la conjointe ou du membre de famille le plus proche.

Pièces à présenter

- Attestation médicale certifiant le décès.
- Livret de famille du défunt, sinon sa pièce d'identité.
- En cas **d'incinération** : le certificat médical attestant que le défunt n'est pas porteur d'un stimulateur cardiaque.

Le *Bureau de l'État civil* établira un acte de décès. Il remettra des **copies intégrales de cet acte** ainsi que des **permis de transport de la dépouille et d'inhumation**.

Enterrement ou incinération

Il est possible d'opter pour un enterrement religieux ou civil ainsi que de choisir entre la mise en terre du cercueil, la déposition de l'urne ou la dispersion des cendres.

L'**enterrement** ou le dépôt des cendres se fera uniquement sur base d'une **autorisation écrite**, délivrée par l'officier de l'État civil.

En cas de **décès survenu sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette**, l'autorisation peut être demandée au moment de la déclaration du décès.

En cas de **décès sur le territoire d'une autre commune**, l'autorisation est établie sur présentation du permis de transport délivré par la commune où est survenu le décès.

En cas de **décès à l'étranger**, l'autorisation est délivrée sur la base des renseignements officiels fournis à l'officier de l'État civil et qu'il juge suffisants.

L'**incinération** d'une personne décédée au Luxembourg ne peut avoir lieu que sur autorisation de l'officier de l'État civil du lieu du décès.

Lieu d'inhumation ou du dépôt des cendres

L'enterrement dans un des cimetières de la Ville d'Esch-sur-Alzette est réservé aux personnes (résidentes ou non) qui possèdent une concession funéraire valable ainsi qu'à leurs ascendants et descendants avec leurs conjoints respectifs. Les nouvelles concessions ne sont accordées qu'aux habitants et habitantes de la commune. Les personnes qui ont habité en dernier lieu sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette peuvent également être enterrées dans un cimetière à Esch-sur-Alzette.

La Ville d'Esch-sur-Alzette dispose de trois cimetières :

- le **cimetière Saint-Joseph** situé près du centre-ville;
- le **cimetière de Lallange**;
- le **cimetière forestier Bois du Souvenir** situé au *Gaalgebierg*.

Le **quartier israélite**, le **quartier musulman** et le **quartier pour enfants mort-nés** peuvent être trouvés au cimetière de Lallange. Les **dispersions de cendres** se font au jardin du souvenir, qui se trouve au cimetière de Lallange et au *Bois du Souvenir* au *Gaalgebierg*.

Déclarations de naissance, mariage et partenariat

Déclaration de naissance

Toute naissance doit obligatoirement être déclarée à l'officier de l'État civil de la commune où la naissance a eu lieu et ceci dans les **cinq jours** du calendrier (sans compter celui de l'accouchement).

Pièces à présenter

- Avis médical de naissance.
- Livret de famille ou à défaut les pièces d'identité de la personne déclarante et de la mère.
- **Important** : Déclaration conjointe d'attribution de nom signée par les parents **pour le premier enfant commun** (si un des deux parents est de nationalité luxembourgeoise ou né au Luxembourg).

Le *Bureau de l'État civil* vous fournit des **copies intégrales de l'acte de naissance**, dont un exemplaire est à remettre :

- à votre employeur,
- à la *Zukunftskeess - Caisse pour l'Avenir des Enfants* (BP 394, L-2013 Luxembourg) accompagnée de la demande d'allocations familiales et de naissance,
- à la *Caisse Nationale de Santé (CNS) – d'Gesondheitskeess* ou à votre caisse de maladie.

Et éventuellement :

- à votre assurance maladie complémentaire,
- à votre compagnie d'assurance (assurance-vie),
- au ministère du Logement (dans le cas où vous bénéficiez d'une aide au logement),
- à l'ambassade ou au consulat de votre pays au Luxembourg (si vous n'avez pas la nationalité luxembourgeoise).

Pièce d'identité pour votre enfant

L'enfant est de **nationalité luxembourgeoise** :
Vous devez faire la demande auprès du *Biergeramt*.

L'enfant est de **nationalité autre que luxembourgeoise** :

Vous devez vous renseigner et faire la demande auprès de votre ambassade/consulat.

Mariage

Pour toute demande de mariage dans la Ville d'Esch-sur-Alzette, il est indispensable que l'une des deux personnes concernées habite dans la commune.

Dossier de mariage

Les candidats et candidates au mariage sont priés de contacter le *Bureau de l'État civil* afin d'obtenir une liste des pièces requises pour leur mariage. Après contrôle des pièces envoyées via courrier électronique, les deux futurs conjoints, de sexe différent ou de même sexe, doivent se présenter ensemble, sur rendez-vous, devant l'officier de l'État civil pour remettre le dossier.

Date et lieu de la célébration du mariage

Les mariages se font en principe du lundi au vendredi ainsi que le premier samedi du mois. La date de la célébration du mariage est fixée par l'officier de l'État civil, en commun accord avec les personnes concernées, lors de la remise des pièces nécessaires à la publication du mariage (le dossier doit être complet).

Étant donné que certaines formalités doivent être remplies, les futur.e.s marié.e.s sont prié.e.s de se renseigner au *Bureau de l'État civil* au moins **deux mois** avant la date choisie.

Partenariat (Pacs)

Avant de pouvoir déclarer un partenariat, les futurs partenaires, de sexe différent ou de même sexe, doivent obligatoirement résider légalement à la même adresse.

Les deux partenaires se présentent ensemble devant l'officier de l'État civil et y déclarent personnellement et conjointement leur partenariat, et, le cas échéant, l'existence d'une convention traitant des effets patrimoniaux de leur partenariat, si une telle convention est conclue entre eux ou elles.

Pièces à fournir

Les futur.e.s partenaires sont prié.e.s de contacter le **Bureau de l'État civil** afin d'obtenir une liste des pièces requises et pour fixer un rendez-vous pour leur déclaration de partenariat.

Démarches administratives

Acquisition de la nationalité luxembourgeoise (indigénat)

Les **personnes désirant acquérir la nationalité luxembourgeoise** doivent comparaître personnellement devant l'officier de l'État civil pour déposer toutes les pièces exigées par la loi.

Pour plus de renseignements concernant les conditions à remplir et les modalités à effectuer, veuillez consulter le site **Guichet.lu** ou vous adresser au **Bureau de l'État civil**.
<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/citoyennete/nationalite-luxembourgeoise.html>

Copies d'acte

Des copies d'actes établies par le **Bureau de l'État civil** peuvent être délivrées :

- Copies d'actes de naissance.
- Copies d'actes de décès.
- Copies d'actes de mariage.

Taxe

2 € par acte.

Les copies d'actes doivent être commandées et payées par le site internet de la commune <https://administration.esch.lu/formulaires/> (Rubrique : Etat Civil).

Elles seront envoyées par courrier.

Inscription sur les listes électorales

Vous trouvez des informations supplémentaires sur les **Élections – Inscription aux listes électorales** dans la rubrique **INTÉGRATION** du *carnet de bienvenue*.



APPRENTISSAGE POUR ADULTES

Alphabétisation

Alphabétisation en langue luxembourgeoise, française et allemande (Cours ABC) Ville d'Esch-sur-Alzette

Les cours d'alphabétisation pour adultes se tiennent 3 heures par semaine et s'adressent à des adultes qui veulent apprendre à (mieux) lire, écrire et communiquer en luxembourgeois, français ou allemand.

Lieu	Maison des citoyens - Haus vun de Bierger 150, boulevard J.F. Kennedy L-4171 Esch-sur-Alzette
Horaires	Mardi et jeudi : 18h00 - 19h30 (français et allemand). Mercredi : 18h00 - 19h30 (luxembourgeois).
Période	Début octobre – fin juin (sauf vacances scolaires).
Frais	Les cours sont gratuits.
Inscriptions	Les inscriptions se font sur place à chaque rentrée scolaire.
Contact	(+352) 2754 – 3963 maisondescitoyens@villeesch.lu
Informations	https://administration.esch.lu/cours-dalphabetisation/
Bon à savoir	Le cours vise à la fois l' alphabétisation et l' apprentissage d'une langue étrangère . Les places disponibles sont limitées. Les cours sont agrés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ils sont éligibles au congé linguistique . Les élèves ayant participé à au moins 70% des cours recevront un diplôme par la Ville d'Esch-sur-Alzette, ainsi qu'un certificat émis par le ministère.

Apprentissage et pratique des langues

Apprentissage des langues : Cours de langues – Ville d'Esch-sur-Alzette

L'administration communale d'Esch-sur-Alzette organise des cours de langues (luxembourgeois,

allemand, français, anglais, portugais, italien, espagnol et russe) pour adultes.

Lieu	Les cours ont lieu dans différents bâtiments scolaires.
Horaires	Différents horaires sont proposés, soit pendant la semaine en soirée, soit les samedis matins. Les cours ont lieu une fois ou deux fois par semaine.
Période	Les cours débutent à la mi-octobre et se terminent avant les congés de Pentecôte. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires. Les cours intensifs commencent au début de chaque trimestre scolaire.
Frais	Les frais d'inscription pour les langues luxembourgeoise, française, allemande et anglaise s'élèvent à 100 €. Pour les langues portugaise, italienne, espagnole et russe, le tarif est de 150 €. Un tarif réduit (10 € par cours) est accordé sur présentation d'un bon de réduction.
Inscriptions	Du 1 ^{er} août jusqu'au 15 septembre de l'année en cours via le site internet de la commune www.esch.lu ou bien au service de l'Enseignement (6, place Boltgen, L – 4044 Esch-sur-Alzette).
Contact	(+ 352) 2754 – 2780 / 2940 coursdelangues@villeesch.lu
Informations	https://administration.esch.lu/cours-de-langues-2020-2021/
Bon à savoir	Les cours sont agréés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ils sont éligibles au congé linguistique . Les élèves ayant participé à au moins 70% des cours recevront un diplôme par la Ville d'Esch-sur-Alzette, ainsi qu'un certificat émis par le ministère. Toute personne majeure qui réside depuis plus de 20 ans au Luxembourg peut acquérir la nationalité luxembourgeoise en participant au cours de débutant de langue luxembourgeoise et ayant participé à au moins 70% des leçons.

Apprentissage des langues : Cours de luxembourgeois – Ensemble Quartiers Esch

Cours de luxembourgeois pour **débutants et débutantes** niveau A.1.1. avec **garde d'enfants** (à partir de 24 mois). Ce cours d'initiation s'adresse aux habitants et habitantes d'Esch-sur-Alzette, qui souhaitent apprendre la langue luxembourgeoise. Les places sont limitées à 20 personnes et une garde pour enfants (maximum 8 places) est garantie afin de donner la possibilité aux parents de participer à ce cours.

Public cible	Parents, citoyens et citoyennes des quartiers d'Esch-sur-Alzette.
Lieu	82, boulevard J.F. Kennedy L-4170 Esch sur Alzette
Horaires	Lundi : 18h30 – 20h00 (sauf vacances scolaires).
Période	Mi-octobre – Fin juin (36 heures).
Frais	100 € / 10 €.
Inscriptions	Mi-septembre – début octobre, sur rendez-vous par téléphone.
Contact	Ensemble Quartiers Esch (Inter-Actions asbl) 11, rue Ferdinand Nothomb L-4264 Esch-sur-Alzette (+ 352) 621 35 77 33 ensemblequartiersesch@inter-actions.lu
Bon à savoir	Inscription valable dès paiement en liquide et sur place.

Pratique des langues : Café des Langues – Ville d'Esch-sur-Alzette

Le *Café des Langues* s'adresse aux personnes qui voudraient pratiquer une langue fraîchement apprise ou rafraîchir leur vocabulaire dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle. Il s'agit de se retrouver, autour d'un café ou d'un verre, dans un lieu convivial, pour converser dans une langue choisie. Les langues proposées (luxembourgeois, allemand, français, anglais, espagnol, italien, portugais, ...) varient selon la disponibilité des bénévoles qui animent les conversations.



Le piéton renversé a succombé à ses blessures

Un corps sans vie retrouvé en forêt



- 4 °C

l'INFO DE CHEZ NOS VOISINS

Crémant: 25 bougies

Le maire de Crémant, Jean-Louis Schmitt, a organisé un événement pour célébrer le 25^e anniversaire de la création de la commune. Les festivités ont eu lieu à la salle communale et ont été marquées par un repas convivial et un concert de la chorale locale.

Le café des langues fait parler

à la kulturfabrik à esch-sur-alzette



Ouvert à tout le monde

Le Café des langues, qui se tient à la Kulturfabrik d'Esch-sur-Alzette, est ouvert à tous. Il propose des ateliers de conversation en plusieurs langues, permettant aux participants d'échanger et d'apprendre ensemble.

« Me perfectionner »

Un atelier de perfectionnement en français est proposé aux participants du Café des langues.

le chiffre
6



Les sujets de discussion sont libres

Les participants du Café des langues peuvent discuter de tous les sujets qui les intéressent.

« Une mentalité internationale »

Le Café des langues favorise une mentalité internationale et l'ouverture d'esprit.

Lieu	Esch-sur-Alzette
Horaires	Le <i>Café des Langues</i> est organisé 2 fois par mois, toujours les mercredis. Il y a 2 séances : 19h00 – 19h45 et 19h45 – 20h30. Pour les dates exactes, veuillez consulter le site internet https://citylife.esch.lu/agenda/ .
Période	Le <i>Café des Langues</i> a lieu de mi-octobre à mi-juillet.
Frais	Il n'y a pas de frais, excepté les consommations prises sur place.
Inscriptions	Avant chaque <i>Café des Langues</i> : par courriel ou par téléphone.
Contact	Service de l'Égalité des chances (+352) 2754 – 5910 egalitedeschances@villeesch.lu
Bon à savoir	Les inscriptions sont obligatoires. Il ne s'agit pas de cours de langues, mais bien de tables de conversation. Un niveau A2 est requis.

Pratique des langues : Coaching linguistique en luxembourgeois

Le coaching en langue luxembourgeoise consiste à mettre en relation un coach et un apprenant et a pour objectif d'aider la personne apprenante à pratiquer régulièrement le luxembourgeois. Le coach, de son côté, est une personne privée qui parle le luxembourgeois et qui est disposée à s'échanger gratuitement avec une personne en train d'apprendre le luxembourgeois.

Lieu - Horaires	Le coach et la personne apprenante se rencontrent au moins une fois par semaine à des jours et des heures convenus au préalable entre eux.
Période	Le coaching n'est pas fixé à une période. Il peut débuter dès qu'un binôme s'est formé et il n'est pas limité dans le temps.

Frais	Le coaching est gratuit.
Inscriptions	L'inscription sur la liste des coaches ou des apprenants se fait par courriel ou par téléphone. La liste d'inscription est gérée par le service de l'Égalité des chances.
Contact	Service de l'Égalité des chances (+352) 2754 – 5911 egalitedeschances@villeesch.lu Point Info Jeunes Esch-sur-Alzette (PIJ) (+352) 2754 – 8056 pjj@crijesch.lu CIGL Esch-sur-Alzette (+352) 54 42 45 200 info@ciglesch.lu Mosaïque Club – Club Senior Esch-sur-Alzette (+352) 27 55 33 90 mosaïque-club@croix-rouge.lu
Bon à savoir	Le coaching s'adresse à chaque personne d'au moins 18 ans, ayant un niveau minimum A2 en luxembourgeois et qui souhaite pratiquer la langue de manière régulière. Il ne s'agit pas de coaching social, ni de coaching à l'intégration.

Pratique des langues :

Lëtzebuergesch Schwätzkursen – Ville d'Esch-sur-Alzette

La Maison des citoyens - *Haus vun de Bierger* organise des cours en langue luxembourgeoise qui sont basés sur la langue parlée, visant à satisfaire certains besoins concrets de la vie quotidienne, sociale et de la vie du travail.

Lieu	Maison des citoyens - Haus vun de Bierger 150, boulevard J.F. Kennedy L-4171 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi et mercredi : 14h00 – 15h30.
Période	Début octobre – fin juin (sauf vacances scolaires).
Frais	Les cours sont gratuits.
Inscriptions	Les inscriptions se font sur place à chaque rentrée scolaire.
Contact	(+ 352) 2754 – 3963 maisondescitoyens@villeesch.lu
Informations	https://administration.esch.lu/haus-vum-bierger/
Bon à savoir	Les places disponibles sont limitées.

Initiation au calcul – Ville d'Esch-sur-Alzette

Le cours s'adresse à des adultes voulant améliorer leurs compétences numériques et à toute personne intéressée par le calcul.

Lieu	Maison des citoyens - Haus vun de Bierger 150, boulevard J.F. Kennedy L-4171 Esch-sur-Alzette
Horaires	Tous les vendredis : 18h00 – 19h30.
Période	Début octobre – Fin juin (sauf vacances scolaires).
Frais	Les cours sont gratuits.

Inscriptions	Les inscriptions se font sur place à chaque rentrée scolaire.
Contact	(+ 352) 2754 – 3960 / 3963 maisondescitoyens@villeesch.lu
Informations	https://administration.esch.lu/cours-de-mathematiques/

Initiation à l'informatique – Ville d'Esch-sur-Alzette

Des cours en informatique sont proposés en groupe ou individuellement : *Internetführerschäin*, cours à la carte sur divers thèmes (bureautique, internet, courrier électronique et tout autre service Web), ateliers (création d'albums photos, création de calendriers, ...). **Des cours sont proposés pour femmes et pour seniors.**

Lieu	Maison des citoyens - Haus vun de Bierger 150, boulevard J.F. Kennedy L-4171 Esch-sur-Alzette
Horaires	10h00 – 12h00 et 14h00 – 19h30.
Période	Les activités sont proposées par semestre : Octobre - février, mars - juillet.
Frais	1 cours pour une durée de 1h30 coûte 4,50 €. 1 semestre à 16 cours (24hrs) coûte 72 €.
Inscriptions	Les inscriptions se font sur place à chaque rentrée scolaire.
Contact	(+352) 2754 – 3962 / 3963 maisondescitoyens@villeesch.lu
Informations	https://administration.esch.lu/internetstuff/
Bon à savoir	Des informations supplémentaires sont données lors de la prise de contact des personnes intéressées. Les cours informatiques visent à réduire la fracture numérique.

Parentalité

Ecole des Parents - Café des Parents

Informations | www.kannerschlass.lu/eltereschoul

Vous trouvez des informations supplémentaires sur **l'Ecole des Parents** et le **Café des Parents** dans la rubrique **ENFANTS** du carnet de bienvenue.

Autres cours pour adultes – Adresses utiles.

Institut National des Langues

L'*Institut National des Langues* propose des cours pour adultes en **huit langues** : français – luxembourgeois – anglais – allemand – espagnol – italien – portugais – chinois.
Informations sur les cours de langues : www.inll.lu.

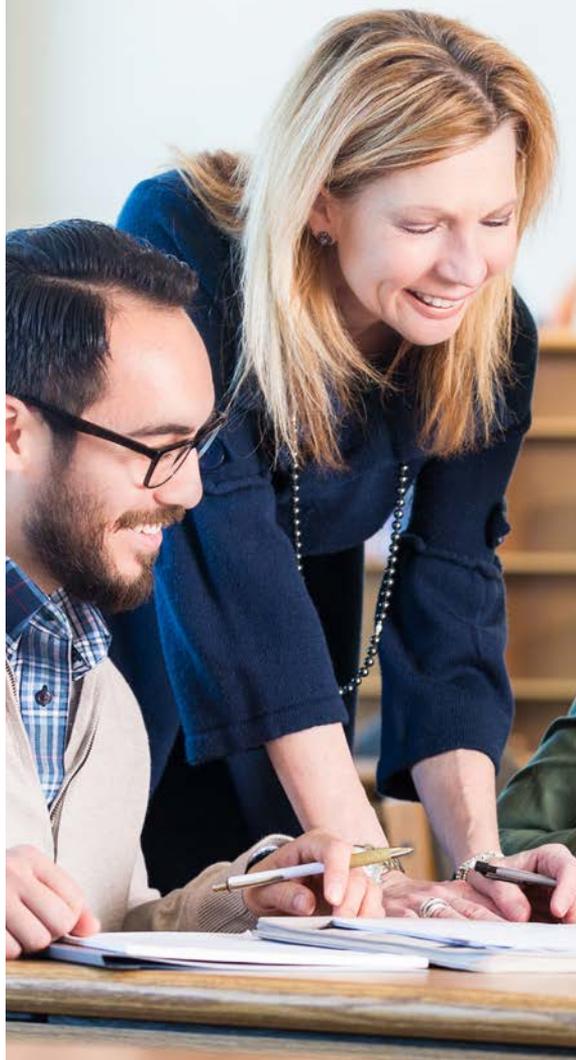
Lifelong-learning.lu

Les cours et formations pour adultes sont publiés sur le **portail** www.lifelong-learning.lu.
Pour vos questions concernant les formations, vous pouvez contacter le **service Infoligne** au **téléphone** (+352) 26 20 40.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse – Service de la formation des adultes

Un **catalogue**, édité annuellement par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, donne un aperçu global sur les différentes offres publiques de cours et de formations pour adultes. Le catalogue peut être retiré au **Service de la formation des adultes** (15, rue Léon Hengen, L-1745 Luxembourg). Il peut être commandé par **courrier électronique** à sfa@men.lu ou au numéro de **téléphone gratuit** 8002 4488.

Informations sur les cours et formations pour adultes et consultation du catalogue en ligne : <http://www.men.public.lu/fr/formation-adultes/index.html>



BONS RAPPORTS DE VOISINAGE



Bruits de voisinage

Afin de garantir des bons rapports de voisinage, vous devez respecter quelques règles simples concernant la tranquillité publique.

Les propriétaires et les personnes qui gardent des animaux doivent veiller à ce que les **animaux** ne troublent pas la tranquillité par des aboiements, des hurlements ou des cris répétés. La **musique** ou tout autre appareil à production sonore doit être réglée de façon à ce que le voisinage ne soit pas importuné par le bruit. De même, l'exécution de **travaux** entre 19h00 et 7h00 est interdite, si elle pourrait déranger le repos et la tranquillité de personnes tierces (sauf exceptions précisées dans le **règlement général de police** de la Ville d'Esch-sur-Alzette).

Collecte des déchets

Afin de pouvoir être collectés, les poubelles et sacs plastiques doivent être déposés sur le trottoir. Il faut veiller à ne pas entraver le passage des piétons et des voisins et voisines, ni le passage des voitures dans les rues. Les poubelles et sacs sont à placer sur le trottoir le jour du passage avant 6h00 du matin ou au soir de la veille. Les poubelles vidées doivent être rentrées le jour même de la collecte.

Crottes de chien

Les propriétaires et les personnes qui gardent des chiens doivent faire en sorte que leurs animaux ne salissent pas les lieux publics par leurs excréments. Les crottes de chien doivent être ramassées moyennant, par exemple, les sacs plastiques, mis à disposition par la Ville d'Esch-sur-Alzette à des endroits différents.

Déneigement

Les habitants et habitantes d'une maison individuelle ou d'un appartement, qu'ils soient locataires ou propriétaires, doivent nettoyer en hiver le trottoir devant leur immeuble, c'est-à-dire le déneiger et le débarrasser du verglas. Au cas où un piétonnier ou une piétonnière se blesserait devant votre habitation, parce que vous avez manqué à cette obligation, la personne lésée peut vous en rendre légalement responsable. Les routes, rues et chemins sont nettoyés par la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Propreté dans la Ville d'Esch-sur-Alzette

Afin de garantir une ville propre et agréable pour chacun et chacune, les résidents et résidentes sont tenus de maintenir en état de propreté les trottoirs et rigoles se trouvant devant leur immeuble. Il est interdit de déverser ou laisser écouler des liquides ménagers ou une matière quelconque sur la voie publique, pouvant compromettre la sécurité de passage ou la salubrité publique. Si vous fumez, ne jetez pas les mégots sur la voie publique ou dans les espaces verts.

Tonte de la pelouse

Vous devez tondre votre pelouse à des intervalles suffisamment réguliers, afin d'éviter que les mauvaises herbes foisonnent et empiètent sur les jardins voisins. Il est interdit de tondre sa pelouse avant 8h00 et après 20h00 du lundi au samedi, ainsi que les dimanches et jours fériés.

CULTURE

Billetterie pour les événements culturels Escher Infofabrik

La *Escher Infofabrik* est un bureau d'accueil de la Ville d'Esch-sur-Alzette qui propose des **informations et dépliants** sur les hôtels, les restaurants, les sites et attractions touristiques, les **programmes des centres culturels** de tout le Grand-Duché, mais surtout de la Ville d'Esch-sur-Alzette et du bassin minier. La **billetterie** de la *Escher Infofabrik* est reliée au système *Ticketregional*. Ainsi vous pouvez vous y procurer des tickets pour tous les événements culturels de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de la Grande Région.

Lieu	85, rue de l'Alzette L - 4011 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi – vendredi : 9h00 – 17h00. Période d'été : ouvert les samedis : 13h00 – 17h00.
Contact	(+352) 54 16 37 tourisme@esch.lu
Informations	https://citylife.esch.lu/lieux/descher-infofabrik/

Bibliothèque municipale d'Esch-sur-Alzette Escher Bibliothéik

La bibliothèque s'adresse à toute la population et met à disposition:

- **60.000 médias : livres** (romans, documentaires, livres d'images, mangas, BDs) en luxembourgeois, allemand, français, anglais, espagnol, italien, portugais et certaines langues orientales, **CDs, DVDs, journaux et magazines**, accès au service **ebooks.lu**;
- **rayon jeunesse** avec coin de lecture aménagé pour enfants et jeunes;
- **salle de lecture** : postes de travail individuels, *digital whiteboard*, projecteur, écran, ouvrages de référence, coin de lecture et grande offre de journaux et magazines;
- **4 ordinateurs** avec accès internet, possibilité d'imprimer et de scanner;
- possibilité de faire des **photopies**;
- **accès Wifi**.

Lieu	26, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch-sur-Alzette
Horaires	La bibliothèque est ouverte du lundi au samedi. Horaires exactes : www.bibliotheque.esch.lu
Période	Ouverte toute l'année, sauf jours fériés et dimanches.
Frais	Inscription et abonnement annuel : gratuit Photocopies : 0,10 €/page format A4; 0,20 €/page format A3.
Contact	(+352) 2754 – 4960 bibliotheque@villeesch.lu Facebook : Escher Bibliothéik Instagram : escher_bibliothéik
Informations	www.bibliotheque.esch.lu

Conservatoire de Musique – Concerts

Le cycle des *Concerts du Conservatoire* propose de nombreux **concerts classiques et jazz**. À l'affiche se trouvent des artistes et groupes de renommée nationale et internationale.

Lieu	50, rue d'Audun L-4218 Esch-sur-Alzette
Horaires	Octobre – mai.
Réervations	(+352) 2754 – 9725 reservation.conservatoire@villeesch.lu En ligne : www.conservatoire.esch.lu
Informations	www.conservatoire.esch.lu/concerts

Conservatoire de Musique – Enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique

Le *Conservatoire de Musique* offre des cours de l'enseignement de la musique (classique et jazz), de la danse et de l'art dramatique, allant du cours pour

débutants et débutantes (les enfants à partir de 5 ans, mais aussi les adultes) au cours donnant accès à la vie artistique professionnelle.

Lieu	50, rue d'Audun L-4218 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi – Vendredi : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00. Samedi : 8h00 – 17h00.
Période	Ouvert toute l'année, sauf les vacances scolaires.
Frais	Le droit d'inscription est de 100 € pour un cours et de 150 € pour deux cours et plus.
Inscriptions	Conditions d'admission et modalités d'inscription : www.conservatoire.esch.lu/inscriptions
Contact	(+352) 2754 – 9725 En ligne : www.conservatoire.esch.lu
Informations	www.conservatoire.esch.lu/nos-cours







Escher Theater Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette

Le *Escher Theater* est un théâtre d'accueil et de création. Le théâtre propose chaque saison une cinquantaine de spectacles de théâtre, de danse et de musique (ou à la croisée de ces disciplines), productions de la scène européenne mais aussi de la scène luxembourgeoise. Traversée par l'humour, la programmation porte un regard décalé sur notre société et sur nous-mêmes.

Lieu	122, rue de l'Alzette L-4010 Esch-sur-Alzette
Horaires	Programme des spectacles : www.theatre.esch.lu
Période	Octobre - juillet.
Frais	Tarifs et conditions : www.theatre.esch.lu/infos-pratiques/#reservation
Réservations	(+352) 2754 - 5010 / 5020 www.theatre.esch.lu/infos-pratiques/#reservation
Billetterie	Lundi : 13h00 – 17h00, mardi – vendredi : 9h00 – 17h00. Une heure avant le spectacle (fermée pendant les vacances scolaires).
Contact	(+352) 2754 – 4050 (Administration) Facebook : Escher Theater
Informations	www.theatre.esch.lu
Bon à savoir	Les pièces pour les enfants et les jeunes constituent l'un des axes forts de la programmation. De nombreuses activités sont programmées en parallèle aux spectacles : ateliers, rencontres avec les artistes, expositions.

Kulturfabrik

La *Kulturfabrik* est un centre culturel alternatif, installé dans les bâtiments hérités du 19^{ème} siècle de l'ancien abattoir municipal, avec une grande salle de concert et de théâtre, un cinéma, plusieurs salles multifonctionnelles, une galerie d'art, un bistrot et un restaurant.

Sa programmation est très variée : concerts, festivals, résidences artistiques, projets pédagogiques et transfrontaliers.

La Ville d'Esch-sur-Alzette soutient la *Kulturfabrik* par une subvention financière annuelle.

Lieu	116, rue de Luxembourg L – 4221 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi – vendredi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00.
Période	Septembre - mi-juillet.
Frais	En fonction des concerts et des autres manifestations.
Tickets	Prévente : www.kulturfabrik.lu/fr/ticket-infos Caisse du soir.
Contact	(+352) 55 44 93 - 1 mail@kulturfabrik.lu Facebook : KufaEsch
Informations	www.kulturfabrik.lu
Bon à savoir	La <i>Kulturfabrik</i> est aussi à l'origine du projet <i>Urban Art</i> dont les fresques recouvrent les murs du centre-ville d'Esch-sur-Alzette.

Musée national de la Résistance

Le musée retrace l'**histoire du Luxembourg de 1940 à 1945** (l'occupation, l'oppression nazie, les réactions de la population, la libération, le système concentrationnaire, le sort des Juifs du Luxembourg) par des photos, objets et œuvres d'art.

Des **expositions temporaires** présentent des sujets de la guerre, ainsi que des thèmes d'actualité. Le musée organise des **soirées**.

Lieu	Place de la Résistance L-4041 Esch-sur-Alzette
Horaires	Mardi – dimanche : 14h00 - 18h00.
Période	Ouvert toute l'année. Fermé le 01/11 et du 24/12 au 01/01.
Frais	Entrée gratuite.
Contact	(+352) 54 84 72 info@mnr.lu
Informations	www.musee-resistance.lu
Bon à savoir	Tous publics, à partir de 10 ans. Les textes sont en français, allemand et anglais. Visites guidées sur demande tous les jours de la semaine à partir de 8h00.

La **réouverture** du *Musée national de la Résistance* aura lieu **fin 2021/début 2022** avec 3 niveaux d'exposition. Les thèmes existants seront complétés par une présentation des droits de l'homme et de la résistance civile actuelle. L'adresse restera inchangée.

La vie culturelle et les associations culturelles.

Vous trouvez des informations supplémentaires sur la **vie culturelle** de la Ville : <https://citylife.esch.lu/culture/>.

Il existe à Esch-sur-Alzette une multitude d'associations culturelles. Vous trouvez les contacts des **associations** sur le site internet de la Ville : <https://citylife.esch.lu/associations/>

Le **service Culture** vous renseignera également sur l'activité culturelle associative de la Ville : culture@villeesch.lu.



ENFANTS

Activités de loisirs pour enfants

Activités de sports pour enfants (LASEP) Ville d'Esch-sur-Alzette

La Ville d'Esch-sur-Alzette organise des activités sportives adaptées aux enfants scolarisés (cycle 1-4) : jeux, exercices de motricité, de coordination et d'équilibre, séances d'initiation dans les divers arts sportifs. Les enfants seront face à de nombreuses situations d'apprentissage ludiques et stimulantes, leur permettant de développer leurs compétences physiques, psychiques et sociales. Les mardis après-midi, les activités sont organisées en collaboration avec les clubs sportifs.

Lieu	Différents bâtiments scolaires, Centre Omnisports Henri Schmitz.
Horaires	Lundi – vendredi : les après-midi. Horaires exactes des différents cours : https://administration.esch.lu/lasep/ .
Période	Septembre à juillet, sauf vacances scolaires.
Frais	25 € pour une année scolaire.
Inscriptions	Service des Sports (+ 352) 26 54 34 34 (Escher Sport Hotline) (+ 352) 2754 - 5350 / 5353 lasep@villeesch.lu En ligne : https://administration.esch.lu/lasep/
Informations	https://administration.esch.lu/lasep/ www.lasep.lu

Aires de jeux et promenades en pleine nature pour familles

Vous trouvez des informations supplémentaires sur les **aires de jeux et promenades en pleine nature** dans la rubrique **LOISIRS EN PLEIN AIR** du *cahier de bienvenue*.

Ateliers d'été à la Kulturfabrik Ville d'Esch-sur-Alzette

Pendant les vacances d'été, le service de l'Enseignement organise au mois d'août des ateliers d'été pour enfants. Ces ateliers sont encadrés par des artistes et des animateurs et animatrices de la Ville d'Esch-sur-Alzette et durent chacun une semaine entière. Les enfants peuvent découvrir des activités créatives, comme la danse, la percussion, le théâtre, la cuisine et beaucoup d'autres.

Lieu	Centre culturel Kulturfabrik 116, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi – vendredi : 9h00 - 17h00.
Période	Les 3 dernières semaines du mois d'août.
Frais	Selon les modalités du chèque-service accueil.
Inscriptions	Des fiches d'inscription sont envoyées aux parents d'élèves scolarisés aux cycles 1.1. à 4.2. de l'enseignement fondamental à Esch-sur-Alzette.
Contact	Service de l'Enseignement enseignementservicescolaire@villeesch.lu
Informations	www.schoul.esch.lu

Cours de l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique Conservatoire de Musique

Informations : www.conservatoire.esch.lu

Vous trouvez des informations supplémentaires sur les **cours de l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique** dans la rubrique **CULTURE** du *carnet de bienvenue*.

Parc animalier Escher Déierepark au Gaalgebierg

Informations : www.deierepark.esch.lu

Vous trouvez des informations supplémentaires sur le **parc animalier** dans la rubrique **LOISIRS EN PLEIN AIR** du *carnet de bienvenue*.

Vacances loisirs à l'École en forêt Waldschoul Ville d'Esch-sur-Alzette

L'école en forêt, située en pleine verdure et à l'écart des dangers de la circulation, se prête à merveille pour accueillir les enfants. Les enfants sont pris en charge par une équipe d'animateurs et d'animatrices. Un programme d'animation éducative est proposé aux enfants, qui sont répartis sur différents groupes en fonction de leurs intérêts.

Lieu	École en forêt d'Esch-sur-Alzette
Horaires	Un autobus prend les enfants à un endroit proche de leur domicile entre 13h00 et 13h15 et les transporte au lieu de rassemblement. Le retour par bus s'effectue à partir de 18h00.
Période	Toutes les vacances scolaires, à l'exception des vacances de Noël.
Frais	Gratuit.
Inscriptions	Des fiches d'inscription sont envoyées avant le début de chaque année scolaire aux parents d'élèves scolarisé.e.s aux cycles 2.1. à 4.2. de l'enseignement fondamental à Esch-sur-Alzette. Ces fiches peuvent également être retirées au cours de l'année scolaire auprès du service de l'Enseignement.
Contact	Service de l'Enseignement 6, Place Boltgen, L-4044 Esch-sur-Alzette Horaires : lundi – vendredi : 8h00 – 11h00 et 14h00 – 16h00. (+352) 2754 - 2760 / 2960 enseignementservicescolaire@villeesch.lu
Informations	www.schoul.esch.lu





Enseignement fondamental

Éducation précoce facultative

Tout enfant âgé de 3 ans le 1^{er} septembre de l'année en cours a droit à une formation scolaire. **La fréquentation des classes de l'éducation précoce est facultative et gratuite.** Toutefois, une fois les enfants inscrits, les parents sont tenus d'assurer la présence de leurs enfants en classe.

Lieu	Différents bâtiments scolaires selon le secteur scolaire de l'enfant (qui dépend de l'adresse du domicile de l'enfant).
Période	15 septembre - 15 juillet.
Inscriptions	Vers le début du mois de février, un courrier est envoyé aux parents d'enfants. Avec ce courrier, les parents peuvent inscrire leur enfant au précoce pour la rentrée à venir.
Contact	Service de l'Enseignement 6, Place Boltgen, L-4044 Esch-sur-Alzette Horaires : lundi – vendredi : 8h00 – 11h00 et 14h00 – 16h00. (+352) 2754 -2795 enseignementservicescolaire@villeesch.lu
Informations	https://administration.esch.lu/service/education-precoce/

Enseignement fondamental obligatoire

La scolarité est obligatoire et gratuite pour chaque enfant qui a atteint l'âge de 4 ans avant le 1^{er} septembre.

Toutes les écoles fondamentales sont organisées en cycles d'apprentissage :

Cycle 1 : 1^{re} et 2^e année d'éducation préscolaire (C1.1. et C1.2).

Cycle 2 : 1^{re} et 2^e année d'études (C2.1. et C2.2).

Cycle 3 : 3^e et 4^e année d'études (C3.1. et C3.2).

Cycle 4 : 5^e et 6^e année d'études (C4.1. et C4.2).

Lieu	Différents bâtiments scolaires selon le secteur scolaire de l'enfant (qui dépend de l'adresse du domicile de l'enfant).
Période	15 septembre - 15 juillet.
Inscriptions	L'enfant doit fréquenter l'école fondamentale dès l'instant où vous habitez la commune. Si votre enfant est en âge de fréquenter l'enseignement fondamental, vous êtes tenu de l'inscrire à une école au moment de votre enregistrement dans la commune.
Contact	Service de l'Enseignement 6, Place Boltgen, L-4044 Esch-sur-Alzette Horaires : lundi – vendredi : 8h00 – 11h00 et 14h00 – 16h00. (+352) 2754 - 2910 / 2940 / 2795 enseignementservicescolaire@villeesch.lu
Informations	www.schoulesch.lu

Enseignement fondamental Cours complémentaires en langue portugaise

Les cours complémentaires sont des cours de langue portugaise, qui se réfèrent au plan d'études de l'enseignement fondamental luxembourgeois et le programme d'enseignement de *Portugais à l'étranger de Camões*, I.P. L'apprentissage de la langue portugaise s'adresse aux enfants qui fréquentent les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental.

Lieu	Différents bâtiments scolaires de la Ville d'Esch-sur-Alzette.
Horaires	En dehors des horaires scolaires.
Période	Pendant l'année scolaire (hormis les vacances scolaires).
Frais	Cours gratuit.

Contact	Coordenação de ensino português (+352) 24 69 55 - 1 cepe.luxemburgo@camoes.mne.pt
Informations	www.portugaledu.lu

Enseignement fondamental École Internationale Differdange et Esch-sur-Alzette (EIDE)

La *EIDE* est une école publique comprenant des classes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Elle offre un enseignement fondé sur les programmes des écoles européennes (www.eursec.eu). L'école dispense un enseignement multilingue. Elle est ouverte à tous les élèves, sans frais d'inscription. La *EIDE* est une école à temps plein.

Lieu	91, rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette
Contact	(+352) 28 85 72 1 secretariat@eide.lu
Informations	https://portaleducation.lu/eid/

Parentalité

École des Parents Esch – Eltereschoul Esch

L'*École des Parents* offre un ensemble d'activités aux parents, mères et pères, pour les soutenir dans leur fonction éducative. L'*École des Parents* travaille en étroite collaboration avec les crèches, le Service d'Éducation et d'Accueil S.E.A. (anc. Maisons Relais), écoles et autres institutions de la commune et y organise des activités sur des thèmes spécifiques. En plus, l'*École des Parents* offre des cours destinés aux futures mères et pères qui se déroulent à la maternité du *Centre Hospitalier Emile Mayrisch (CHEM)*.

Période	Durant toute l'année. Fermé pendant les vacances scolaires.
Frais	Sauf indication du contraire dans l'annonce, les cours sont gratuits.
Inscriptions	Pas d'inscription requise (sauf indication contraire).
Contact	(+352) 59 59 59 – 51 eltereschoul-esch@kannerschlass.lu
Informations	Le calendrier des activités, conférences, séminaires et cours se trouve sur le site www.kannerschlass.lu .

EltereCafé Esch – Café des Parents Esch

Le *EltereCafé* est un lieu de rencontre ouvert pour tous les parents. Dans une atmosphère conviviale, les parents peuvent y rencontrer d'autres parents, s'échanger, se soutenir ... ou profiter d'un moment de détente et savourer un café ou un thé. À d'autres moments, des activités thématiques liées à l'éducation (communication dans la famille, comment jouer ensemble, règles et limites, alimentation) sont proposées. Possibilité de venir avec ou sans enfants.

Lieu	1, rue Louis Pasteur L-4276 Esch-sur-Alzette
Horaires	Programmes et horaires : Facebook : EltereCafé
Période	Fermé pendant les vacances scolaires.
Frais	Gratuit.
Inscriptions	Pas d'inscription requise.
Contact	Ecole des Parents Esch (+ 352) 59 59 59 – 51 eltereschoul-esch@kannerschlass.lu Facebook : EltereCafé
Informations	www.kannerschlass.lu/fr/eltereschoul

Santé des enfants

Consultation pour nourrissons et jeunes enfants (0 à 4 ans) – Ligue médico-sociale

Les consultations pour nourrissons et jeunes enfants ont pour mission de promouvoir, de suivre et de préserver la santé des enfants, mais non de soigner les enfants malades. Elles sont destinées aux enfants de 0 à 4 ans. Le personnel professionnel de la petite enfance a pour mission de mesurer, peser et examiner votre enfant et de vous donner des informations individuelles de prévention sur la santé et le développement de votre enfant.

Lieu	Centre médico-social d'Esch-sur-Alzette 61, avenue de la Gare L-4130 Esch-sur-Alzette
Horaires	Les 1 ^{er} et 3 ^e lundis du mois : 14h00 – 16h30.
Frais	Consultation gratuite.
Contact	(+352) 48 83 33 - 1 spse@ligue.lu
Informations	www.ligue.lu/sante-de-lenfant-0-4-ans
Bon à savoir	La consultation se déroule sur rendez-vous , ou bien par téléconsultation ou bien sur site . Les séances sont gratuites. Pour la première consultation, veuillez avoir à disposition le carnet de santé de votre enfant et la carte de vaccination. Des visites à domicile sont possibles jusqu'à l'âge de 6 mois de l'enfant. Prise de rendez-vous : spse@ligue.lu.

Médecine scolaire pour enfants (4 à 13 ans) Ville d'Esch-sur-Alzette

Les examens de médecine scolaire comprennent des examens médicaux et des examens dentaires, ainsi que des tests de mesure et de dépistage (examen urinaire, contrôle de la taille et du poids, examen de la vision, de l'audition, contrôle des vaccinations, ...).

Les parents sont avisés par écrit des diagnostics établis en vue de contacter leur médecin traitant pour d'éventuels examens complémentaires ainsi que pour des traitements adéquats.

Séances Info-Santé – Ligue médico-sociale

Les séances d'échange *Info-Santé* sont un moyen de **discuter en groupe autour d'un thème choisi**. Elles se déroulent à distance par **téléconférence** et **sur site** pendant les heures des consultations pour nourrissons et jeunes enfants, en groupe de parents, et en fonction des besoins des parents et sur des thèmes de santé publique : l'allaitement, l'alimentation de la femme enceinte, les pleurs et le sommeil du bébé, la prévention des accidents domestiques, le développement des sens.

Les personnes qui désirent participer aux échanges voudront adresser un mail à spse@ligue.lu.

Lieu	Centre médico-social d'Esch-sur-Alzette 61, avenue de la Gare L-4130 Esch-sur-Alzette
Contact	(+352) 48 83 33 - 1 spse@ligue.lu
Informations	Vous trouvez le calendrier et les thèmes des séances Info-Santé sur : www.ligue.lu/sante-de-lenfant-0-4-ans

Soutien scolaire

Aide aux devoirs – Ville d'Esch-sur-Alzette

Le service *Aide aux devoirs* est mis en place pour les élèves scolarisés dans l'enseignement fondamental à Esch-sur-Alzette, âgés de 6-12 ans, pour mieux progresser et réussir leurs études.

Lieu	Maison des citoyens – Haus vun de Bierger 150, boulevard J.F. Kennedy L-4171 Esch-sur-Alzette
-------------	--

Horaires	Les grilles d'horaires sont réparties entre 13h30 et 18h00. Les horaires sont organisés selon les différents cycles scolaires.
Période	Pendant l'année scolaire.
Frais	Gratuit.
Inscriptions	Les inscriptions se font sur place, deux semaines avant le début des cours.
Contact	(+352) 2754 – 3960 / 3963 maisondescitoyens@villeesch.lu
Informations	Des informations supplémentaires sont données sur place aux parents. https://administration.esch.lu/haus-vum-bierger

Structures d'accueil pour enfants

Chèque-service accueil (CSA)

Le chèque-service accueil est une aide financière de l'État qui accorde aux parents des **tarifs réduits** pour des prestations d'éducation et d'accueil de l'éducation extrascolaire. **Le chèque-service accueil est valable pour l'encadrement des enfants dans le Service d'Éducation et d'Accueil S.E.A. (anc. Maisons Relais) géré par la Ville d'Esch-sur-Alzette**, et ceci en fonction des places disponibles. Peuvent en profiter les **enfants de 0 à 12 ans** (ou plus, s'ils fréquentent l'enseignement fondamental).

Inscriptions	Pour pouvoir bénéficier du chèque-service accueil, les parents doivent faire la demande auprès du <i>Biergeramt</i> .
Contact	Biergeramt (Office des citoyens) Place de l'Hôtel de Ville L-4289 Esch-sur-Alzette Horaires d'ouverture : lundi – vendredi : 8h00 - 17h00. (+352) 2754 – 7777

Bon à savoir

Pour faire une demande d'inscription dans une structure d'accueil communale pour enfants, les parents doivent s'adresser au Service d'Éducation et d'Accueil S.E.A. (anc. Maisons Relais). Leurs enfants sont alors admis en fonction des places disponibles et des priorités définies par la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Vous trouvez des informations supplémentaires sur le **chèque-service accueil** dans la rubrique **DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - BIERGERAMT** du *carpet de bienvenue*.



ENFANTS

Service d'Éducation et d'Accueil S.E.A. (anc. Maisons Relais) géré par la Ville d'Esch-sur-Alzette

Les enfants qui résident à Esch-sur-Alzette et qui fréquentent l'enseignement fondamental à Esch-sur-Alzette, et dont les deux parents travaillent ou qui vivent dans une famille monoparentale, peuvent profiter d'une place au Service d'Éducation et d'Accueil S.E.A. (anc. Maisons Relais) de leur secteur scolaire, dans la limite des places disponibles.

Lieu	La Ville dispose de plusieurs structures d'accueil.
Horaires	Pendant la période scolaire : 7h00 - 19h00 (en dehors des horaires scolaires). Pendant les vacances scolaires : 7h00 – 19h00 (sauf la 1 ^{re} semaine des vacances de Noël).
Période	Lundi-vendredi. Toute l'année (sauf la 1 ^{re} semaine des vacances de Noël).
Frais	Le tarif varie en fonction du revenu du ménage. Les parents bénéficient de l'aide financière du chèque-service accueil . Les enfants de 1 à 4 ans, qui fréquentent une structure d'accueil prestataire du chèque-service, profitent de 20 heures d'encadrement gratuites, indépendamment du revenu du ménage. www.men.public.lu/fr/enfance
Inscription	Lundi – vendredi : 8h00 – 11h00 et 14h00 – 16h00. Sur rendez-vous, à prendre par e-mail ou par téléphone.
Contact	Service d'Éducation et d'Accueil S.E.A. (anc. Maisons Relais) 6, place Boltgen L – 4044 Esch-sur-Alzette (+ 352) 2754 – 8370 / 8320 sea@villeesch.lu
Bon à savoir	Pour inscrire votre enfant, vous avez besoin des documents suivants : - une feuille de renseignement remplie et signée, disponible sur www.mresch.lu (Rubrique : Administration), - une copie de la carte d'identité, - une copie de la carte de sécurité sociale.

Structures d'accueil au Luxembourg – Informations générales.

Au Luxembourg, il existe plusieurs types de **structures qui accueillent les enfants**, de la toute petite enfance jusqu'à l'âge de 12 ans (crèches, mini-crèches, foyers de jour, Service d'Éducation et d'Accueil S.E.A. (anc. Maisons Relais)). En tant que parents, vous avez le choix de la structure à laquelle vous souhaitez confier votre enfant, en fonction des places disponibles.

Certaines structures n'acceptent cependant que les enfants qui résident sur le territoire de la commune ou qui sont scolarisés dans l'école de cette commune.

Il existe encore un autre type d'accueil : **l'assistant.e parentale.e**. L'assistant.e parentale.e accueille des enfants à son domicile, en journée ou pendant la nuit, et peut prendre en charge au maximum 5 enfants à la fois, en dehors de ses propres enfants.

Le site du **ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** vous dirigera sur la page avec les coordonnées des crèches, du Service d'Éducation et d'Accueil S.E.A. (anc. Maisons Relais) et des assistants parentaux :
<http://www.men.public.lu/fr/enfance/01-vaste-offre/index.html>.



Déchets

Déchets – Différentes poubelles Ville d'Esch-sur-Alzette

Les **poubelles** suivantes sont mises à votre disposition :

- Déchets ménagers poubelle grise
- Déchets organiques poubelle verte
- Verre poubelle brune
- Papiers / cartons poubelle bleue
- PMC sac bleu Valorlux

Les poubelles et sacs sont à placer sur le trottoir le jour du passage avant 6h00 du matin ou au soir de la veille. Les poubelles vidées doivent être rentrées le jour même de la collecte.

Informations sur le **triage des déchets** :
<https://administration.esch.lu/dechets/>

Informations sur le **sac bleu Valorlux** :
www.valorlux.lu/fr/le-sac-bleu

Commande poubelles :
(+352) 2754 – 3590 / 5560

Sac bleu Valorlux :
Les sacs sont à enlever à l'administration communale, à la **réception** du *Biergeramt* (Office des citoyens).
Horaires : lundi – vendredi, 8h00 – 17h00.
Contact : (+352) 2754 – 7777.

Bon à savoir :
La Ville d'Esch-sur-Alzette distribue chaque année à tous les ménages un calendrier des collectes de déchets. Le **calendrier des collectes de déchets** ainsi que les tarifs sont à consulter sur <https://administration.esch.lu/dechets/>.

Déchets encombrants et ferraille Ville d'Esch-sur-Alzette

Les déchets encombrants et la ferraille sont enlevés par la commune une fois tous les deux mois. Les dates sont affichées dans le calendrier des collectes de déchets de la commune et sur <https://administration.esch.lu/dechets/>.

Déchets organiques de jardinage – Minett-Kompost

Pour vos déchets de jardinage, vous pouvez contacter le *Minett-Kompost*.

Lieu	Z.I. Um Monkeler - Esch-Schiffange L- 4149 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi – vendredi : 8h00 – 12h30 et 13h00 – 16h15. Samedi : 8h00 – 12h30 et 13h00 – 16h15 (mars - novembre).
Contact	(+352) 55 70 09
Informations	www.minett-kompost.lu

Déchets divers – Centre de recyclage du SIVEC

Tous les déchets recyclables (à part les ordures ménagères) peuvent être déposés au Centre de recyclage du *SIVEC (Syndicat Intercommunal à Vocation Écologique)* à Schiffange.

Lieu	route de Bergem (entre Schiffange et Foetz), L-3818 Schiffange
Horaires	Mardi – vendredi : 8h00 – 16h50. Samedi : 7h00 – 15h50. Avril – octobre : mercredi 8h00 – 18h50.
Contact	(+ 352) 28 38 48 - 600 sivec@sivec.lu
Informations	www.sivec.lu
Bon à savoir	Une carte d'accès est indispensable. Cette carte d'accès peut être acquise à l'administration communale, à la réception du Biergeramt (Office des citoyens) . Horaires : lundi - vendredi, 8h00 – 17h00. Contact : (+352) 2754 – 7777

Produits problématiques ou toxiques SuperDrecksKëscht

Tous les produits problématiques ou toxiques peuvent être déposés auprès de la *SuperDrecksKëscht*. Quatre fois par an ont lieu des **collectes mobiles à Esch-sur-Alzette** à des emplacements centraux. Les **dates des collectes** sont indiquées dans le calendrier des collectes de déchets de la commune et en ligne sur <https://administration.esch.lu/dechets/>. Les dates peuvent aussi être consultées sur le site de la *SuperDrecksKëscht*.

Contact	SuperDrecksKëscht (+ 352) 48 82 16 – 1
Informations	www.sdk.lu
Bon à savoir	Le Centre de recyclage du SIVEC est équipé d'un site de collecte stationnaire de la <i>SuperDrecksKëscht</i> . Les produits problématiques ou toxiques peuvent y être éliminés.

Sapins de Noël – Ville d'Esch-sur-Alzette

Une collecte des sapins de Noël a lieu chaque année vers mi-janvier. La date exacte est affichée dans le calendrier des collectes de déchets et sur <https://administration.esch.lu/dechets/>.

Dépôt illégal de déchets.

Il est interdit par la loi de déposer des ordures à un endroit non autorisé ou non prévu à cet effet. En collaboration avec la Police Grand-Ducale, les gardes-champêtres effectuent des contrôles réguliers.

Subventions

Subventions : Acquisition d'appareils ménagers A+++ – Ville d'Esch-sur-Alzette

La Ville d'Esch-sur-Alzette accorde des subventions pour l'acquisition d'appareils ménagers à basse consommation d'énergie de catégorie A+++ fraîchement acquis. Les types d'appareil suivants peuvent être subventionnés à hauteur de 70 € : réfrigérateurs, congélateurs, combinés réfrigérateur-congélateur, lave-vaisselles, sèche-linges et lave-linges.

Vous pouvez introduire votre demande en remplissant le formulaire sur le site internet de la Ville d'Esch-sur-Alzette : https://administration.esch.lu/subventions-pour-lacquisition-dappareils-menagers-a/?return_to=subventions.

Subventions : Acquisition d'un pedelec ou d'un vélo – Ville d'Esch-sur-Alzette

La Ville d'Esch-sur-Alzette accorde des subventions pour promouvoir la mobilité douce. Il s'agit de subventions pour l'acquisition d'un cycle à pédalage assisté (pedelec) ou d'un cycle ordinaire (vélo). Vous pouvez introduire votre demande en remplissant le formulaire sur le site internet de la Ville d'Esch-sur-Alzette : https://administration.esch.lu/subvention-pour-lacquisition-dun-pedelec-ou-dun-velo/?return_to=subventions.

Subventions : Efficience énergétique Ville d'Esch-sur-Alzette

Toute personne physique, ayant réalisé des mesures de rénovation ou des investissements dans des énergies renouvelables sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette et ayant reçu une aide étatique après le 1^{er} janvier 2016 est éligible pour ces aides communales.

La demande de subvention pour les mesures réalisées est introduite, avec les pièces justificatives, à la fin des travaux de construction ou d'installation et au plus tard 3 mois après l'obtention du document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'État. Vous pouvez introduire votre demande en remplissant le formulaire

sur le site internet de la Ville d'Esch-sur-Alzette : https://administration.esch.lu/subventions-du-domaine-de-lefficience-energetique/?return_to=subventions.

Contact Service Écologique

11, rue de Luxembourg
L- 4220 Esch-sur-Alzette
(+352) 2654 – 1541
Lundi – vendredi : 8h00 – 12h00
et 14h00 – 16h00.

Informations sur des aides supplémentaires

Informations sur les aides étatiques dans le domaine du logement durable

Guichet unique des aides au logement

11, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg

Horaires : lundi – vendredi : 8h00 – 12h00

et 13h30 – 16h00, jeudi : 8h00 – 17h30.

Hotline 8002 10 10 (8h00 – 12h00)

guichet@ml.etat.lu

Informations sur les aides étatiques dans le domaine de la construction, des énergies renouvelables, de la mobilité et du conseil en énergie sur place (gratuit)

Myenergy

28, rue Glesener, L-1630 Luxembourg

Horaires : lundi – vendredi : 8h00 – 12h00

et 13h00 – 17h00.

Hotline 8002 11 90 (8h00 – 12h00 et 13h00 – 17h00)

www.myenergy.lu

Informations sur les aides supplémentaires dans le domaine de l'énergie ainsi que l'efficacité énergétique

Certains fournisseurs d'énergie accordent des subventions complémentaires aux aides communales de la Ville d'Esch-sur-Alzette et aux aides étatiques. Pour plus de renseignements, s'adresser à son fournisseur d'énergie.



FÊTES ET MANIFESTATIONS

Événements culturels et sportifs

Luxembourg Pride

La *Luxembourg Pride* se déroule sur une semaine et offre un vaste programme socio-culturel autour des thématiques de la diversité sexuelle et de l'identité de genre, avec des expositions, des projections de films, des tables-rondes (le *Pride Week*) et un festival de rue avec une parade. La Ville d'Esch-sur-Alzette soutient la *Luxembourg Pride* par une convention avec l'association *Rosa Lëtzebuerg*, qui est responsable de l'organisation de l'événement.

Lieu	<i>Pride Week</i> : différentes locations. Parade et fête de rue : Centre-Ville, Place de l'Hôtel de Ville.
Période	Parade et fête de rue : deuxième weekend de juillet.
Frais	<i>Pride Week</i> : prix variable selon événement. Parade et fête de rue : gratuit.
Informations	www.luxembourgpride.lu ; www.gaymat.lu
Bon à savoir	Étant la plus ancienne et la plus grande <i>Pride</i> de la Grande Région, la <i>Luxembourg Pride</i> est une date fixe dans l'agenda d'été chaque année pour de nombreux résidents et résidentes, visiteurs et visiteuses.

Nuit de la Culture

La *Nuit de la Culture* est une fête, l'aventure de toute une ville. Un peu d'humour, beaucoup de surprises, de la poésie, ... Il s'agit d'occuper l'espace public en vous faisant voyager dans votre ville grâce à la découverte de lieux insolites et parfois méconnus.

Lieu	Ville d'Esch-sur-Alzette.
Horaires	De l'après-midi jusque tard dans la nuit. Les horaires varient d'année en année.

Période	Début septembre
Frais	Gratuit
Informations	www.nuitdelaculture.lu

Nuit du Sport Activités sportives pour jeunes

La *Nuit du Sport* est une manifestation sportive nocturne permettant à grands et petits de découvrir des activités sportives hors du commun.

Lieu	École du Brill et alentours.
Horaires	17h00 – 23h00.
Période	Date fixée annuellement par le Service National de la Jeunesse (dernier samedi du mois de mai ou 1er samedi du mois de juin). Informations sur la date exacte : www.esch.lu
Frais	Inscription gratuite sur place.
Contact	Service des Sports (+352) 26 54 34 34 (Sporthotline) sports@villeesch.lu
Bon à savoir	DJ, démonstrations, stands de boissons et nourriture sur place. Bonne ambiance garantie.

Sport, Spill a Spaass Activités sportives pour toute la famille

Le premier dimanche du mois de juillet, la Ville d'Esch-sur-Alzette invite à son traditionnel *Sport, Spill a Spaass* pour toute la famille. Divers ateliers ludiques et stands sportifs, ainsi qu'un rallye familial, invitent grands et petits à participer et à faire leurs propres expériences, tout en s'amusant. Divers stands gastronomiques proposent des spécialités culinaires et des rafraîchissements.

À partir de 2021, le *Sport, Spill a Spaass* fait partie intégrante du *En Dag an der Natur am Ellergronn* - plus besoin de vous décider pour l'un ou l'autre événement! Profitez tout simplement d'une panoplie d'activités proposées dans le cœur de la nature à deux pas du centre-ville.

Fêtes populaires

En Dag an der Natur am Ellergronn Centre nature et forêt Ellergronn

Chaque année, entre avril et fin août, *natur&ëmwelt asbl* organise, en collaboration avec des partenaires, la campagne *En Dag an der Natur*. Il s'agit de réveiller l'intérêt d'un grand nombre de personnes pour la nature et de leur offrir la possibilité de connaître la beauté des paysages, de la faune et de la flore qui nous entoure.

En Dag an der Natur am Ellergronn – une journée dans la nature au *Ellergronn* - a lieu chaque année, le premier dimanche du mois de juillet. C'est une journée pour toute la famille en pleine nature avec des animations, des ateliers, des produits artisanaux, des animaux et de la restauration.

Lieu	Centre nature et forêt Ellergronn Rue Jean-Pierre Bausch L-4114 Esch-sur-Alzette
Horaires	En journée.
Période	Premier dimanche de juillet.
Informations	www.nature.lu https://citylife.esch.lu/lieux/centre-daccueil-ellergronn/
Bon à savoir	Possibilité de transport public : TICE - Ligne 12. Arrêt de bus : Place Pierre Ponath.





Fête des hauts fourneaux – Fonds Belval

Fête populaire sous les hauts fourneaux.

Lieu	1, avenue du Rock'n Roll L-4361 Esch-sur-Alzette
Période	Début juillet.
Informations	www.fonds-belval.lu

Vous trouvez des informations supplémentaires sur le **Fonds Belval** dans la rubrique **LOISIRS EN PLEIN AIR** du *cahier de bienvenue*.

Fête hivernale du Parc animalier Déierepark

Lecture pour enfants, visites guidées, grand choix de cadeaux et décoration de Noël, tout pour la petite faim, navette avec chevaux.

Lieu	Parc animalier au <i>Gaalgebierg</i> , Esch-sur-Alzette.
Horaires	10h00 – 18h00.
Période	Fin novembre : Samedi et dimanche.
Informations	www.deierepark.esch.lu

Fête printanière du Parc animalier Déierepark

Lecture pour enfants, visites guidées, tout pour la petite faim, navette avec chevaux.

Lieu	Parc animalier au <i>Gaalgebierg</i> , Esch-sur-Alzette.
Horaires	10h00 – 18h00.
Période	Début mai.
Informations	www.deierepark.esch.lu

Kermesse de Pâques

Manèges pour enfants et adultes. Nourriture et boissons.

Lieu	Place Victor Hugo et Place des Remparts.
Horaires	11h30 – 22h00.
Période	Les deux semaines des vacances scolaires de Pâques.
Informations	www.esch.lu

Kermesse de Pentecôte

Manèges pour enfants et adultes. Nourriture et boissons.

Lieu	Place de l'Hôtel de Ville et rue Helen Buchholtz.
Horaires	11h30 – 22h00.
Période	Deux semaines de kermesse, dont généralement une semaine pendant les vacances scolaires de Pentecôte.
Informations	www.esch.lu

Fêtes traditionnelles

Carnaval – Escher Fuesend

Weekend carnavalesque avec un bal pour enfants et une soirée satirique *Kapesetzung* le samedi. La grande cavalcade et le cortège le dimanche, suivi par une fête populaire dans un grand chapiteau sur la Place de l'Hôtel de Ville.

Les différentes manifestations sont organisées par le *Syndicat d'Initiative et de Tourisme* de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Lieu	Centre-Ville.
Période	Février – mars.
Informations	www.esch.lu

Cortège St. Nicolas

Au Luxembourg, le *Kleeschen* - St. Nicolas - est symbolisé par un vieux monsieur à la barbe et aux cheveux blancs, habillé en rouge.

Le dimanche avant le 6 décembre, les enfants des associations eschoises accueillent le *Kleeschen* avec le cortège qui longe la rue de l'Alzette. Le cortège est organisé par le *Syndicat d'Initiative et de Tourisme* de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Lieu	Centre-Ville, rue de l'Alzette.
Horaires	À partir de 14h30.
Période	Le dimanche avant le 6 décembre.
Informations	www.esch.lu
Bon à savoir	Au Luxembourg, la Fête du <i>Kleeschen</i> est tellement importante que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a décidé de la transformer en jour férié le 6 décembre pour les enfants de l'enseignement fondamental.

Fête Nationale

Au Grand-Duché de Luxembourg, la Fête Nationale est célébrée le 23 juin de chaque année. Elle marque traditionnellement la célébration de l'anniversaire du souverain, quel que soit son jour de naissance.

Les festivités partout dans le pays commencent la veille de la journée nationale, le 22 juin. Traditionnellement, dans la soirée du 22 juin, la

famille grand-ducale héritière est reçue à l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette. Une fête populaire est organisée à cette occasion.

Lieu	Place de l'Hôtel de Ville.
Période	Veille de la journée nationale, le 22 juin : visite de la famille grand-ducale à Esch-sur-Alzette, fête populaire.
Informations	www.esch.lu



Marchés

Marché – Association des Professionnels des Foires et Marchés

Marché mensuel de vêtements et produits divers.

Lieu	Place de la Résistance et Place de l'Hôtel de Ville.
Horaires	8h00 – 12h00 ou 8h00 – 13h00 ou 9h00 – 17h00.
Période	Chaque 2 ^e jeudi et chaque dernier mardi du mois sur la Place de la Résistance , sauf jours fériés. Plusieurs samedis sur la Place de l'Hôtel de Ville , sauf jours fériés. Les dates exactes sont fixées en début d'année et publiées sur le site internet de la Ville.
Informations	Facebook : Apfm Asbl – Association des Professionnels des Foires et Marchés www.esch.lu

Marché bi-hebdomadaire

Marché fruits et légumes, fleurs et alimentation variée.

Lieu	Place de l'Hôtel de Ville.
Horaires	8h00 – 12h30.
Période	Tous les mardis et vendredis, sauf jours fériés.
Informations	www.esch.lu

Marché de Noël

Marché de Noël classique avec une multitude de stands de vente et de nourriture, incluant une scène couverte qui accueille de nombreux concerts gratuits pendant les weekends.

Le Marché de Noël est organisé par le *Syndicat d'Initiative et de Tourisme* de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Lieu	Place de l'Hôtel de Ville.
Horaires	12h00 – 20h00.
Période	Fin novembre – fin décembre.
Informations	www.esch.lu

Vide-grenier et brocante

Lieu	Place de la Résistance.
Horaires	7h00 – 18h00.
Période	Le 1 ^{er} weekend du mois (le samedi et le dimanche), de mars à octobre inclus.
Informations	www.esch.lu



MIX
PE
222

REMIX
CULTURE
222

FORM

Tel. 26 79 10 30

KINÉ FORME
kinofarm.lu
- Fitness
- Diététique
- Nutrition
- Esthétique
- Ecole de danse
- Cours collectifs
- Coaching personnel

express

FÊTES ET MANIFESTATIONS

INTÉGRATION

Commission consultative communale à l'Intégration

Vous trouvez des informations sur le **rôle des communes en matière d'intégration** sur le site du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région : <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration.html>

Vous trouvez des informations supplémentaires sur la **commission consultative communale à l'Intégration** dans la rubrique **POLITIQUE COMMUNALE** du *cahier de bienvenue*.

Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

Le **Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)** est un programme volontaire qui s'adresse à toute personne qui est:

- ressortissante étrangère,
- âgée d'au moins 16 ans,
- installée légalement et de manière durable au Luxembourg.

Le **CAI** vise à favoriser l'intégration et la participation des étrangers et étrangères à la vie sociale, économique et politique du Luxembourg. Les personnes qui adhèrent à ce contrat bénéficient d'une **formation linguistique à tarif réduit** pour des cours en luxembourgeois, français et/ou allemand. Des **cours d'instruction civique**, portant sur l'histoire, les valeurs et la citoyenneté au Luxembourg, sont également proposés, ainsi qu'une **journée d'orientation**, permettant de découvrir de nombreuses démarches administratives, instances officielles et la vie associative au Luxembourg.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire aux cours de langues, organisés par la Ville d'Esch-sur-Alzette. La Ville met à disposition ses infrastructures pour les cours d'instruction civique.

Informations	Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Département de l'Intégration : www.forum-cai.lu
Contact	8002 6006 (info-line gratuite) ou (+352) 247-857 85 cai@integration.etat.lu

Élections – Inscription aux listes électorales

Les électrices et électeurs luxembourgeois sont inscrits automatiquement sur les listes électorales dès leurs 18 ans et les inscriptions sont tenues à jour, même en cas de déménagement.

Élections communales

Toutes les personnes non luxembourgeoises majeures, ressortissantes d'un pays membre de l'Union Européenne ou d'un pays tiers, ayant eu leur résidence depuis 5 ans dans une commune luxembourgeoise, ont accès au droit de vote pour les élections communales à condition qu'elles se soient inscrites sur les listes électorales.

Élections européennes

Toutes les personnes non luxembourgeoises majeures, ressortissantes d'un pays membre de l'Union Européenne, ont accès au droit de vote pour les élections européennes à condition qu'elles se soient inscrites sur les listes électorales.

Dès qu'une personne non-luxembourgeoise demande à être inscrite sur les listes électorales, son inscription est gérée dans les mêmes conditions que celles d'une électrice ou d'un électeur luxembourgeois. En cas de déménagement, il n'est donc pas nécessaire d'enregistrer une nouvelle inscription sur les listes électorales. L'inscription se fera automatiquement après la déclaration d'arrivée auprès du **Biergeramt** (Office des citoyens) à Esch-sur-Alzette.

Contact	Bureau de l'État civil Place de l'Hôtel de Ville L-4002 Esch-sur-Alzette Horaires : lundi - vendredi, 8h00 - 17h00 (sur rendez-vous). (+352) 2754 – 2510
----------------	--

Infor- mations	https://administration.esch.lu/service/elections/ https://guichet.public.lu/fr/citoyens/citoyennete.html (Rubrique : Elections).
---------------------------	--

Plan Communal Intégration (PCI)

La Ville dispose depuis 2017 d'un **Plan Communal Intégration**, qui définit les actions communales mises en place pour améliorer l'intégration des résidentes et résidents étrangers.

Contact	Service de l'Égalité des chances (+352) 2754 – 5910 / 5911 / 5920 egalitedeschances@villeesch.lu
----------------	---

Infor- mations	https://administration.esch.lu/plan-communal-integration-2/
---------------------------	---



JEUNES

Escher JugendHaus EJH – Maison des Jeunes Esch

Le *Escher JugendHaus* accueille les **jeunes de 12 à 26 ans**. C'est un lieu de rencontre qui propose des activités éducatives et des projets pédagogiques : **cours de soutien scolaire gratuit** sur demande, pour les jeunes des deux premières années de lycée, mise à disposition d'un **studio** et d'une **cabine d'enregistrement** sur rendez-vous avec un éducateur ou une éducatrice, activités de **danse** (possibilité de louer la salle de danse), d'**arts martiaux**, espace de **création artistique** (peinture, upcycling, poterie, travail du bois, création de beats et de textes de rap/slam ...), **rencontres diverses** dans un souci d'inclusion et de mixité sociale et générationnelle, activités de vacances scolaires (projets, sorties, colonies...),...

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à venir nous voir dans nos locaux ou à nous contacter via les différents réseaux sociaux.

Lieu	65, rue Zénon Bernard L-4031 Esch-Alzette
Horaires	Mardi – vendredi : 14h00 – 19h00. Samedi : 10h00 – 18h00. Vacances scolaires : Mardi – samedi : 10h00 – 18h00.
Contact	(+352) 54 91 40 ejh@crijesch.lu Facebook : Escher Jugendhaus Instagram : escherjugendhaus
Informations	www.crijesch.lu

Point Info Jeunes-Esch – PIJ-Esch

Le *PIJ-Esch* **accueille et informe** les jeunes, les parents et les éducateurs et éducatrices dans tout ce qui concerne les jeunes : **documentation gratuite, accès gratuit à internet, sessions d'informations** sur des thématiques relevant de l'actualité.

Les **brochures** (Guide du PIJ; Jeunesse, Emploi, Formations et plus; Jeunesse et logement; Sports, Fun and more) peuvent être retirées au bureau du *PIJ-Esch* et sont téléchargeables sur le site www.crijesch.lu.

Le *PIJ-Esch* **accompagne les jeunes** dans la mise en route de leurs propres **projets** et les envoie dans le cadre du **Corps Européen de Solidarité** sur des projets à l'étranger.

Lieu	10, rue du Commerce (rez-de-chaussée) L-4067 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi – vendredi : 11h00 – 17h00. (Mercredi : uniquement sur rendez-vous).
Contact	(+352) 2754 - 8056 pij@crijesch.lu Facebook : Pjesch (Point Information Jeunes)
Informations	www.crijesch.lu

Service Jeunesse – Ville d’Esch-sur-Alzette

Le service Jeunesse s’adresse aux jeunes **de 12 à 30 ans**.

Lieu	10, rue du Commerce (1er étage) L-4067 Esch-sur-Alzette (Entrée : derrière le bâtiment, rue Boltgen).
Horaires	Lundi – vendredi : 9h00 – 16h00.
Contact	(+352) 2754 – 8860 jeunes@villeesch.lu Facebook : SJEesch Instagram : service_Jeunesse_Esch
Informations	https://citylife.esch.lu/service-jeunesse

Activités de loisirs pendant les vacances scolaires – Vakanz zu Esch

Le service Jeunesse propose toute une panoplie d’activités gratuites, ainsi que des colonies pendant les vacances scolaires. Une brochure regroupant toutes les activités est distribuée par voie postale et publiée sur facebook et instagram. La brochure est également disponible à l’Hôtel de Ville et dans tous les endroits accueillant des jeunes.

Informations	Facebook : SJEesch
---------------------	--------------------

Logements jeunes

La maison communautaire DIVA est une structure de logements en colocation pour les jeunes de 18 à 30 ans, résidents à Esch-sur-Alzette. Les prix des chambres sont aux environs de 300 €/mois.

Informations	https://administration.esch.lu/logements-pour-jeunes/
---------------------	---

Place pour jeunes

La place *Barbourg* pour les jeunes **de 12 à 30 ans** est équipée d’espaces fitness, de murs de graffiti, d’une place de feu, d’un terrain de foot, ... Elle est ouverte toute l’année et l’utilisation est gratuite.

Lieu	rue Barbourg L – 4280 Esch-sur-Alzette
Horaires	Pas d’horaires fixes, mais silence après 22h00.
Informations	https://administration.esch.lu/service-jeunesse

Projets artistiques, sportifs ou culturels

Le service Jeunesse organise de nombreux projets artistiques, sportifs et culturels, des ateliers, des rallyes, des visites, des stages, des événements, ... Découvrez les activités du moment sur le site internet, sur facebook ou instagram.

Travail de rue

Deux éducatrices du service Jeunesse se déplacent dans les différents quartiers de la Ville d’Esch-sur-Alzette à la rencontre des jeunes âgés de 12 à 30 ans. Tu as envie de parler ou d’être écouté.e ? Tu as besoin d’aide, d’un conseil ou d’une info ? Viens nous voir !

Informations	Facebook : SJEesch Facebook : Hélène Sandy sjesch
---------------------	--

Sk8ing Girls - Ville d'Esch-sur-Alzette Commune de Schifflange

Le *Sk8ing Girls* est organisé par la Ville d'Esch-sur-Alzette et la commune de Schifflange, en partenariat avec différentes Maisons des jeunes du sud du pays. L'événement a pour objectif de soutenir l'égalité des filles et des garçons, en promouvant les sports et les arts urbains auprès des jeunes filles, qui restent largement sous-représentées dans ces domaines.

Tout au long de la journée sont proposés différents ateliers (skateboard, longboard, slackline, BMX, trottinette, graffiti, upcycling, ...), ainsi que des activités visant à informer et à sensibiliser sur l'égalité des filles et des garçons. L'événement est ouvert aux filles et aux garçons.

Lieu	Skatepark de Schifflange Chemin de Bergem (à côté du Hall Polyvalent) L-3817 Schifflange
Horaires	Un samedi en automne : 12h00 – 18h00.
Frais	Gratuit.
Informations	www.esch.lu
Bon à savoir	DJanes, démonstrations diverses, stands de boissons et nourriture sur place. Bonne ambiance garantie.

Subside pour mérite scolaire

Les étudiants et étudiantes et les élèves de l'enseignement secondaire de moins de 29 ans, domiciliés à Esch-sur-Alzette depuis au moins un an à compter du dépôt de la demande, peuvent faire une demande en vue de l'obtention d'un subside pour mérite scolaire pour l'année scolaire précédente.

Le formulaire peut être téléchargé et rempli en ligne via le site internet www.esch.lu. Le règlement y relatif peut également être consulté sur ce site. Pour tout autre renseignement, veuillez-vous adresser au service de l'Enseignement.

Lieu

Service de l'Enseignement
6, place Boltgen
L-4044 Esch-sur-Alzette

Horaires

Lundi – vendredi : 8h00 - 11h00 et
14h00 - 16h00.

Contact

(+352) 2754 – 2795

Subside scolaire social

Le subside scolaire social est accordé aux élèves et aux étudiants et étudiantes domiciliés à Esch-sur-Alzette depuis au moins un an à compter du dépôt de la demande et dont la communauté domestique bénéficie de l'allocation de vie chère.

Le formulaire peut être téléchargé et rempli en ligne via le site internet www.esch.lu. Le règlement y relatif peut également être consulté sur ce site. Pour tout autre renseignement, veuillez-vous adresser au service de la Coordination Sociale.

Lieu

Service de la Coordination Sociale
21, rue Louis Pasteur
L-4276 Esch-sur-Alzette

Horaires

Lundi – vendredi : 8h30 - 11h30 et
14h00 - 16h30.

Contact

(+352) 2754 – 2230

Youth Sports - Cool Sports

Informations

<https://administration.esch.lu/youth-sports-cool-sports/>

Vous trouvez des informations supplémentaires sur le programme **Youth Sports–Cool Sports** dans la rubrique **SPORTS** du *carne de bienvenue*.



Enseignement secondaire à Esch-sur-Alzette

Vous trouvez à Esch-sur-Alzette différentes écoles publiques et privées qui offrent un enseignement secondaire classique ou technique.

Informations : <https://administration.esch.lu/enseignement-secondaire/>

Université du Luxembourg

Plusieurs facultés de l'Université du Luxembourg se trouvent sur le Campus Belval à Esch-sur-Alzette.

Informations : www.uni.lu

LOISIRS EN PLEIN AIR

Aires de jeux

Les enfants disposent d'une multitude d'aires de jeux pour se défouler. Les principales sont celles qui se situent dans le **Parc Municipal Gaalgebierg** et le **Parc Laval**. Celle située au *Gaalgebierg* dispose d'une **balançoire pour personnes en fauteuil roulant**.

Infor- mations

<https://citylife.esch.lu/aires-de-jeux/>

Centre nature et forêt Ellergronn

Le *Centre nature et forêt Ellergronn* est situé à seulement 2 km au sud du centre-ville d'Esch-sur-Alzette, au bord de la réserve naturelle *Ellergronn*. Tout au long de l'année, le centre propose des **activités qui permettent de découvrir les richesses naturelles de la région** : visites guidées, Fête de la Nature, offre à la carte pour groupes, sentiers de découverte.

Lieu

Ellergronn, rue J.P. Bausch
L-4114 Esch-sur-Alzette

Contact

(+352) 247 56 – 516
ellergronn@anf.etat.lu

Infor- mations

www.nature.lu
<https://citylife.esch.lu/lieux/centre-daccueil-ellergronn/>

Bon à savoir

Possibilité de transport public : TICE - Ligne 12. Arrêt de bus : Place Pierre Ponath.

Un **musée**, aménagé par les bénévoles de l'*Entente Mine Cockerill*, contient des fossiles, lampes et outils miniers. Proposition de visites guidées pour groupes (demande auprès du *Centre nature et forêt Ellergronn*). Durée de la visite : environ 2 heures.

Hauts fourneaux et Cité des Sciences – Fonds Belval

Tout au long de l'année, le *Fonds Belval* propose une palette d'activités pour les grand.e.s et les petit.e.s, telle que la **Fête des hauts fourneaux**, les **nocturnes** et le **Chrëscht Chalet**. Pour découvrir l'histoire du site de Belval et son passé sidérurgique, les **expositions Belval & More** et **Paysages recomposés** vous offrent une première entrée en la matière. Pour les plus curieux, le *Fonds Belval* propose à la fois des **visites libres et**

guidées du Haut Fourneau A et de la Cité des Sciences. Pour les plus sportifs, des **visites guidées à vélo** de la **Cité des Sciences** et du bassin minier sont ponctuellement organisées jusqu'en septembre. Enfin, apprendre tout en s'amusant reste une priorité au **Fonds Belval** qui propose depuis peu des **chasses au trésor** sur demande.

Inscriptions	Fonds Belval (+352) 26 84 0-1 visite@fonds-belval.lu
Frais	Les frais varient en fonction de la visite.
Informations	www.fonds-belval.lu
Bon à savoir	Possibilité de transport public : TICE - Ligne 4 (direction Esch Belval) ou TICE - Ligne 7 (direction Lallange - Esch Belval). Arrêt de bus : Avenue du Rock'n Roll.

Parc animalier – Escher Déierepark

Le **Escher Déierepark** s'étend sur une surface de deux hectares au sommet du **Gaalgebierg**. Il abrite en tout 150 animaux de 25 espèces différentes. Des enclos revisités, des aires de jeux et de découverte, des coins de détente et de pique-nique ainsi qu'une ferme didactique attendent les visiteurs et visiteuses. L'entrée est gratuite.

Lieu	64, Gaalgebierg L-4142 Esch-sur-Alzette
Période	Toute l'année, 7 jours/7 et 24 heures/24.
Contact	(+352) 2754 – 3750 / 8755
Informations	https://citylife.esch.lu/lieux/escher-deierepark/ www.deierepark.esch.lu
Bon à savoir	Possibilité de transport public depuis la gare : Gaalgebus (quai C1). Une dizaine d'arrêts avec terminus au Camping/ Escher Déierepark . Accessibilité pour personnes en chaise roulante. Transport des poussettes. Entre 11h30 et 18h30, toutes les 30 minutes. https://citylife.esch.lu/bus/gaalgebus/ .

Parc Municipal Gaalgebierg

Joignable en quelques minutes à pied par la Passerelle près de la gare, le Parc Municipal **Gaalgebierg** est un lieu de détente pour petits et grands. C'est un ensemble de jardins fleuris, de sentiers en forêt et de petits chemins isolés. Idéal pour les promenades ou le jogging, le parc possède aussi des pistes de pétanque, un terrain de football, de tennis et de basketball.

Lieu	Rue du Stade L-4325 Esch-sur-Alzette
Période	Toute l'année, 7 jours/7 et 24 heures/24.
Informations	https://citylife.esch.lu/lieux/parc-gaalgebierg/
Bon à savoir	Possibilité de transport public depuis la gare : Gaalgebus (quai C1).

Poumons verts

Circuits auto-pédestres

Vous trouvez de multiples circuits auto-pédestres à Esch-sur-Alzette. Ces circuits présentent une bonne occasion pour découvrir la diversité naturelle, géologique, historique et culturelle de la région.

Informations	https://citylife.esch.lu/circuits_autopedestres/
---------------------	---



LOISIRS EN PLEIN AIR

Parc Laval

Le *Parc Laval* offre des petits chemins pour se balader, des bancs pour se reposer, un *Outdoor Fitness Park* pour les exercices physiques, ainsi qu'une aire de jeux et la très populaire *Waasserspillplaz* pour les petit.e.s. N'oublions pas la généreuse terrasse du restaurant et le bassin en plein air des *Bains du Parc*.

Lieu	Accessible depuis la rue Large et la rue du Nord. Situé derrière la <i>Escher Schwemm – Bains du Parc</i> .
Période	Toute l'année, 7 jours/7 et 24 heures/24.
Informations	https://citylife.esch.lu/nos-parcs-urbains/

Réserve naturelle Ellergronn – Natura 2000

La réserve naturelle *Ellergronn* s'étend sur une surface de 110 hectares dans une ancienne zone d'exploitation minière. Aujourd'hui, cette zone unique est composée de hêtraies calcicoles, de plusieurs étangs, d'une aulnaie-frênaie et de pelouses sèches, typiques pour cette région.

Informations	https://citylife.esch.lu/lieux/centre-daccueil-ellergronn/
Bon à savoir	Possibilité de transport public : TICE - Ligne 12. Arrêt de bus : Place Pierre Ponath.

Autres poumons verts

À quelques mètres seulement de la Place de l'Hôtel de Ville se trouve le **Parc du Domaine Schlassgoard** avec ses deux étangs aménagés pour le public. Au nord de la Ville d'Esch-sur-Alzette, à la frontière avec la commune de Mondercange, se trouve la **forêt de Lankelz**. Un autre bois est celui du **Clair-Chêne**, qui orne le quartier du même nom.

Informations	https://citylife.esch.lu/nos-parcs-urbains/
---------------------	---

Informations sur les sites d'intérêt et les attractions naturelles et culturelles du bassin minier – Escher Infofabrik.

La *Escher Infofabrik* fournit des informations sur les sites et attractions touristiques de tout le Grand-Duché, mais surtout de la métropole du fer et du bassin minier. Elle est également le siège de *l'Office Régional de Tourisme Sud*.

Vous trouvez des informations supplémentaires sur la *Escher Infofabrik* dans la rubrique **CULTURE** du *carnet de bienvenue*.



MOBILITÉ

Mobilitétszentral – Centrale de mobilité.

La *Mobilitétszentral* renseigne sur les **itinéraires** et les **horaires des bus et des trains** au Luxembourg, les liaisons avec les pays voisins et les **trajets internationaux**.

Informations | www.mobiliteit.lu

Centre d'appel | (+352) 2465 2465
Lundi - vendredi : 7h00 - 19h00.
Samedi, dimanche et jours fériés :
9h00 – 16h30.

Guichets | **Centrale de la mobilité –
Gare de Belval-Université**
Lundi - vendredi : 6h15 - 19h45.

La mobilité en bus et en train

Depuis le 1^{er} mars 2020, le transport en commun (bus, train, tram) en 2^e classe est gratuit pour tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices.

La mobilité en bus – Informations générales

La Ville d'Esch-sur-Alzette dispose des lignes de bus du *T.I.C.E. (Transport Intercommunal du Canton d'Esch-sur-Alzette)*, qui desservent les quartiers de la ville, ainsi que la plupart des villes du sud du pays.

Horaires et trajets | www.tice.lu; www.mobiliteit.lu

Flexibus Neiduerf

Le *Flexibus* est à la disposition et sur demande des habitants et habitantes du quartier *Neiduerf* pour circuler dans ce quartier ou pour le trajet entre le quartier et la gare.

Horaires | Lundi – samedi : 6h30 - 23h00.

Période | Sur commande (au moins 30 minutes avant le départ).

Réservation	8002 20 20 (numéro gratuit).
Frais	Gratuit.
Équipements	Adaptés aux chaises roulantes et poussettes.

Gaalgebus

Le *Gaalgebus* est une navette que permet aux personnes intéressées d'accéder au Parc Municipal *Gaalgebierg*, et qui circule entre la gare routière d'Esch-sur-Alzette et le camping, ainsi que le *Déierepark*.

Horaires	Lundi – dimanche : 11h30 – 18h30.
Période	Toutes les 30 minutes.
Réservation	Non.
Frais	Gratuit.
Équipements	Adaptés aux chaises roulantes et poussettes.
Trajet	https://citylife.esch.lu/bus/gaalgebus/

Sport – a Kulturbus

Le *Sport - a Kulturbus* est un service de bus qui est offert aux jeunes, membres d'une association sportive ou culturelle eschoise, pour les conduire à leurs entraînements ou cours.

Horaires	Lundi, mercredi, vendredi : 16h00 – 22h00. Mardi, jeudi : 14h00 – 22h00.
Période	Toutes les 40 minutes.
Réservation	Non.
Frais	Gratuit.
Trajets	https://citylife.esch.lu/bus/sport-a-kulturbus/

Night Card Sud

La *Night Card Sud* permet d'utiliser, à tarif réduit, le *Night Rider* qui est un bus de nuit individuel sans itinéraire ni arrêts fixes. Le *Night Rider* conduit ses clients dans tout le Grand-Duché à l'adresse de leur choix et les reconduit ensuite à leur domicile.

Horaires	Vendredi et samedi : 18h00 – 05h00.
Période	Sur réservation.
Réservation	En ligne : www.nightrider.lu/info (+352) 900 71 010
Frais	Abonnement annuel <i>Night Card Sud</i> à acheter à la caisse de l'Hôtel de Ville (rez-de-chaussée).
Informations	https://administration.esch.lu/2018/12/13/pensez-a-prendre-la-night-card-sud/ (+352) 900 71 010

La mobilité en train – Informations générales

La Ville d'Esch-sur-Alzette compte deux gares ferroviaires sur son territoire, la gare Esch-sur-Alzette et la gare Belval-Université. La dernière offre le système *Park & Rail* et dispose ainsi d'un parking couvert, relié directement à la gare.

Horaires et trajets	www.cfl.lu (+352) 2489 2489 (tous renseignements) www.mobiliteit.lu
Adresses	Gare d'Esch-sur-Alzette 1, boulevard Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette Gare Belval-Université 226, route de Belval L-4024 Esch-sur-Alzette Horaires d'ouverture du centre de vente : Lundi – vendredi : 6h15 – 19h45.



Métiers d'avenir

Métiers d'avenir
la science au service de l'avenir

Métiers d'ingénieur
Cité des Sciences

TICE

121

TICE

12650



La mobilité à pied

Cohabitation en zone piétonne

Partager la rue de l'Alzette est l'affaire de nous tous et toutes. C'est une question de bon sens, de sécurité et de respect pour tous les usagers et usagères de la zone piétonne rue de l'Alzette.

La zone piétonne est à priori réservée aux piétons et piétonnes.

Bon à savoir

14h00 - 18h00 : **Interdiction** aux vélos.
18h00 - 14h00: **Accès** aux cycles et vélos électriques autorisé.

Il est **interdit** à toute personne, âgée de plus de 13 ans, de circuler dans la rue de l'Alzette sur des dispositifs à roues fixées aux pieds ou comportant une planche servant de support pour se déplacer (**skateboards, inline-skates, trottinettes**).

Guidage pour piétons

Il existe dans la Ville d'Esch-sur-Alzette un système de guidage pour piétons et piétonnes qui indique la direction et la durée de trajet vers différents points d'attrait.

La mobilité en vélo

Subvention pour l'acquisition d'un pedelec ou d'un vélo

La Ville d'Esch-sur-Alzette accorde des subventions pour promouvoir la mobilité douce.

Vous trouvez des informations supplémentaires sur les **subventions** en question dans la rubrique **ENVIRONNEMENT** du *carnet de bienvenue*.

Vélo'Ok Régional

Vélo'Ok est un service de vélos publics en libre-service, disponibles 24h/24 et 7j/7 dans plusieurs communes du sud du Luxembourg. Le vélo est conçu pour la ville exclusivement, la durée de location est limitée à 2 heures et l'utilisation est gratuite pour tous. Le service fonctionne avec la **carte mKart**. L'inscription au service est obligatoire et une autorisation de prélèvement bancaire, en cas de non-retour de vélo, devra être signée.

Contact & Inscriptions

CIGL Esch-sur-Alzette (Espace citoyen 4U)

52, rue Louis Pasteur
L- 4276 Esch-sur-Alzette
(+352) 54 42 45 – 200
4u@ciglesch.lu
www.velok.lu/inscription/

Biergeramt (Office des citoyens)

Place de l'Hôtel de Ville
Lundi – vendredi : 8h00 – 17h00.
(+352) 2754 – 7777
<https://administration.esch.lu/service/inscription-au-service-velok/>

La mobilité en voiture

Car-sharing (covoiturage)

La Ville d'Esch-sur-Alzette est associée au réseau **FLEX**, le **car-sharing** national de **CFL Mobility**. À la gare d'Esch-sur-Alzette sont réservés des emplacements au stationnement des véhicules **car-sharing**.

Informations

www.flex.lu

Stationnement public

Sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette se trouvent **7 parkings publics couverts**. Des panneaux de signalisation informent sur les emplacements libres. Il existe un système de guidage parkings qui peut être consulté sur le site internet www.esch.lu ou par application smartphone.

Informations | <https://citylife.esch.lu/systeme-de-guidage-park/>

Stationnement sur la voie publique pour personnes à mobilité réduite

Les emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite et marqués comme tels, sont réservés aux véhicules munis d'une carte valide de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

Informations | **Département de la mobilité et des transports**
4, Place de l'Europe, L-1499 Luxembourg
(+352) 247 84 400
<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/transports-mobilite/transports-individuels/stationnement/carte-stationnement-handicapes.html>
<https://citylife.esch.lu/mobilite-reduite/>

Stationnement résidentiel

Les voitures munies d'une **vignette de stationnement résidentiel** valable peuvent être stationnées gratuitement (hors coût annuel de la vignette) dans les rues du quartier indiqué sur la vignette (sauf emplacements prioritaires).

Vous trouvez des informations supplémentaires sur la **vignette de stationnement résidentiel** dans la rubrique **DEMARCHES ADMINISTRATIVES – BIERGERAMT** du *cahier de bienvenue*.

Voitures électriques et voitures plug-in hybrides

La Ville d'Esch-sur-Alzette est associée au réseau **Chargy** avec ses nombreuses bornes de charge publiques pour accompagner la mobilité au quotidien.

Informations | www.chargy.lu



Urgences – Numéros d’appel.

- 112** | Numéro d’appel pour les services de secours (urgences médicales, accidents, feux, ...).
- 113** | Numéro d’appel pour la Police.

Centre hospitalier Emile Mayrisch

Vous trouvez à Esch-sur-Alzette un hôpital, le *Centre hospitalier Emile Mayrisch*.

Lieu	rue Emile Mayrisch L-4240 Esch-sur-Alzette
Horaires	Service d’urgence, tous les jours 24h/24.
Contact	(+352) 5711 – 1
Informations	www.chem.lu

Enfants : Urgences pédiatriques – Consultations en dehors des heures d’ouverture des cabinets médicaux

CHL – KannerKlinik : Urgences pédiatriques – Maison médicale pédiatrique

Le **service des Urgences pédiatriques** est ouvert **tous les jours 24h/24** au rez-de-chaussée de la *KannerKlinik* du *Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL)* pour accueillir les urgences médicales et chirurgicales des **patients de 0 à 14 ans révolus**.

La **Maison médicale pédiatrique** est également située dans des locaux de la *KannerKlinik*.

Lieu	4, rue Ernest Barblé L-1210 Luxembourg
Horaires	Tous les jours 24h/24. Maison médicale pédiatrique : Lundi – vendredi : 19h00 - 22h00. Samedi, dimanche et jours fériés : 9h00- 21h00.
Bon à savoir	À votre arrivée à la <i>KannerKlinik</i> , vous et votre enfant serez accueillis par l'infirmière de tri et d'orientation qui, selon votre motif d'admission, vous orientera soit vers le service des Urgences pédiatriques soit vers la Maison médicale pédiatrique.
Informations	www.kannerklinik.chl.lu/fr/urgences

Hôpitaux Robert Schumann : Urgences pédiatriques

La **Policlinique Pédiatrique des Hôpitaux Robert Schuman** gère les urgences **tous les jours de 8h00 à 20h00**. Elle prend en charge tout **enfant** dès sa **naissance** jusqu'à l'âge de ses **14 ans révolus**. La clinique se situe au rez-de-chaussée de l'Hôpital Kirchberg et est accessible par l'entrée principale de la *Clinique Bohler*.

Lieu	9, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg
Horaires	Tous les jours : 8h00 – 20h00.
Contact	(+352) 2468 5540
Informations	www.hopitauxschuman.lu/fr/urgences/

Garde : Hôpitaux, pharmacies, médecins, médecins-dentistes et vétérinaires de garde

Informations générales et renseignements.

Important : Évitez les appels de renseignements sur le numéro d'urgence 112 pour recevoir des informations sur les services de garde.

Vous trouvez les renseignements sur les **hôpitaux de garde, pharmacies de garde, médecins de garde, médecins-dentistes de garde, vétérinaires de garde** :

- dans les journaux
- Infotel : 9007 1234
- en ligne : <http://sante.public.lu/fr/urgences-gardes/index.html> ; www.112.lu

Garde en médecine dentaire

Un service de garde en médecine dentaire fonctionne au **Centre Hospitalier du Luxembourg**.

Lieu	4, rue Ernest Barblé L-1210 Luxembourg
Horaires	Samedi 14h00 – dimanche 18h00.
Informations	https://sante.public.lu/fr/urgences-gardes/services-garde/medecins-dentistes/index.html







Pharmacies de garde

Les pharmacies prévues au niveau du service de garde assurent un service de 24h, commençant à 8h00 jusqu'au lendemain 8h00.

Informations | www.pharmacie.lu

Vétérinaires de garde

Les cabinets de vétérinaires prévus au niveau du service de garde assurent un service de 24h, commençant à 8h00 jusqu'au lendemain 8h00.

Informations | www.lak.lu

Maison Médicale de garde

Mal de ventre, refroidissement, grippe, fièvre, petites blessures ... Les Maisons Médicales de garde vous accueillent en dehors des heures de consultation de votre médecin, les soirs, nuits, week-ends et jours fériés.

Attention : En cas d'urgence médicale, composez directement le **112** (appel gratuit).

Maison Médicale d'Esch-sur-Alzette

La Maison Médicale assure un service de remplacement des médecins généralistes en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

Lieu | 70, rue Emile Mayrisch
L-4240 Esch-sur-Alzette

Horaires | Lundi - vendredi, les nuits : 20h00 - 7h00.
Samedi, dimanche et jours fériés :
8h00 - 7h00 (le lendemain).

Jusqu'à minuit:

Vous pouvez vous rendre directement à la Maison Médicale de garde.

Entre minuit et 7h00:

La Maison Médicale de garde n'est pas directement accessible.

- Il faut téléphoner au **112** avant de s'y rendre.
- Votre appel sera transmis au médecin en service qui vous contactera dans les meilleurs délais.
- Le médecin vous conseillera, vous demandera de venir à la Maison Médicale de garde, ou pourra effectuer une visite à domicile.

Renseignements et adresses des professionnels de santé par commune

Vous trouvez les adresses des pharmacies, des médecins généralistes, des médecins spécialistes, des médecins-dentistes, des médecins vétérinaires, des kinésithérapeutes, des psychologues, des psychiatres et des autres professionnels de la santé sur www.editus.lu.

Santé sexuelle, affective et reproductive

Planning Familial Esch-sur-Alzette

L'équipe du *Planning Familial* intervient dans les différents domaines de la santé sexuelle, affective et reproductive: contraception, maladies sexuellement transmissibles (MST), médecine préventive et dépistages anticancéreux, grossesses désirées ou non désirées, stérilité, ménopause, abus sexuel et viol, conseil sur tous les aspects de la vie sexuelle et reproductive, consultations psychologiques, sexologiques.

Les informations et les services sont accessibles à toute personne. Une attention particulière est portée aux jeunes, aux personnes marginalisées, démunies et vulnérables.

Lieu	2-4, rue Ernie Reitz L- 4151 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi : 8h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00. Mardi, mercredi, jeudi : 8h00 - 12h30 et 13h00 - 16h00. Vendredi : 8h00 - 12h30 et 13h00 - 17h00. Et sur rendez-vous.
Contact	(+352) 54 51 51 esch@pfl.lu
Informations	www.planningfamilial.lu

Toxicomanie

Centre National de Prévention des Addictions (CNAIPA)

Accueil et informations générales

Contact	(+352) 49 77 77 – 1 info@cnapa.lu
Informations	www.cnapa.lu

Fro No : Informations dépendances-substances-services d'aide

Le service **Fro No** vous conseille ou vous oriente si vous avez des questions concernant les drogues ou les addictions.

Horaires	Lundi – vendredi : 9h00 – 13h00.
Contact	(+352) 49 77 77 – 55 frono@cnapa.lu

Jugend – an Drogenhëllef Centre de consultation Esch-sur-Alzette

La **Jugend – an Drogenhëllef** s'adresse aux **personnes à risque ou dépendantes** de substances illicites, ainsi qu'à leurs **proches familles et autres personnes concernées** et aux **professionnels du secteur social**.

Accueil et informations générales

Lieu	11, rue St. Vincent L- 4344 Esch-sur-Alzette
Contact	(+352) 49 10 40 accueil@jdh.lu
Informations	www.jdh.lu

Contact-esch - Usagers de drogues

Contact-esch est une structure combinée de jour avec Salle de Consommation de Drogues Supervisée.

Vous trouvez des informations supplémentaires sur le **Contact-esch** dans la rubrique **SOCIAL** du *carnet de bienvenue*.



Violence domestique

Témoins ou victimes de menaces et/ou de maltraitance : en cas de danger immédiat, contactez la police.
Contact : 113 – Police

Aide aux victimes et auteurs de violence domestique : Quelques adresses

Centre de consultation Log-In à Esch-sur-Alzette

- Toute femme à partir de 18 ans se trouvant dans une situation de détresse.
- Victimes de violence domestique.

Contact | (+352) 54 55 77 ou (+352) 26 53 03 26
ou (+352) 54 57 57
login@foyersud.lu

Informations | <https://www.cnfl.lu/activites/centre-de-consultation-log-in/>

SAVVD – Service d'assistance aux victimes de la violence domestique

Contact | (+352) 26 48 18 62
savfed@pt.lu

Informations | <https://fed.lu/wp/services/savvd/>

S-PSYea - Service psychologique pour enfants et adolescents victimes de violence domestique

Contact | (+352) 2648 2050
s-psyea@internet.lu

Informations | <https://fed.lu/wp/services/s-psyea/>

Riicht Eraus – Service prenant en charge les auteurs de violence domestique

Contact | (+352) 2755-5800
riichteraus@croix-rouge.lu

Informations | <https://www.croix-rouge.lu/fr/service/riicht-eraus/>

Autres adresses

<https://violence.lu/aide/>

Unité médico-légale de documentation des violences (Umedo)

Le service *Umedo (Unité médico-légale de documentation des violences)* est un service pour victimes de violences corporelles et /ou sexuelles qui ne souhaitent pas déposer plainte. Le service établit un **constat médical des blessures visibles** et relève des traces biologiques pour que la victime ait ces preuves à sa disposition dans une éventuelle poursuite judiciaire ultérieure.

Lieu | **Umedo**
LNS (Laboratoire National de Santé)
1, rue Louis Rech
L-3555 Dudelange

Horaires | Tous les jours 24h/24.
Disponibilité téléphonique et service d'urgence.

Contact | (+ 352) 621 85 80 80
Prise de rendez-vous à toute heure du jour et de la nuit.

Informations | www.umedo.lu

Pour toute information : violence.lu

Le site **www.violence.lu** renseigne en détail sur le dispositif d'aide aux victimes et aux auteurs de violence domestique, violence corporelle, violence psycho-logique, violence sexuelle et viol, harcèlement obsessionnel et sexuel, mutilation génitale féminine.

Quelques adresses utiles

Elterentelefon – Parents Écoute téléphonique et aide en ligne

Le *Elterentelefon* s'adresse aux **parents**, aux **grands-parents** ou à toute autre **personne en relation avec des enfants** pour toutes questions concernant leur **éducation** et leur **bien-être** : écoute téléphonique, aide en ligne. Le service est anonyme, confidentiel et gratuit.

Écoute téléphonique	(+ 352) 26 64 05 55
Horaires	Lundi – vendredi : 9h00 – 12h00. Mercredi : 17h00 - 20h00.
Aide en ligne (Online Help)	https://www.kjt.lu/fr/parents (réponse endéans les 3 jours). Langues : luxembourgeois, allemand, français, anglais.

Kanner a Jugendtelefon (KJT) – Enfants et jeunes Écoute téléphonique et aide en ligne

Le *Kanner a Jugendtelefon* est un service d'écoute et d'orientation pour enfants et jeunes. Les enfants et les jeunes peuvent s'adresser au *KJT* pour une simple question ou à cause d'une situation de crise : écoute téléphonique, aide en ligne. Le service est anonyme, confidentiel et gratuit.

Écoute téléphonique	(+ 352) 11 61 11
Horaires	Lundi, mercredi, vendredi : 17h00 – 22h00. Mardi et jeudi : 14h00 - 22h00. Samedi : 14h00 - 20h00.
Aide en ligne (Online Help)	www.kjt.lu (réponse endéans les 3 jours). Langues : luxembourgeois, allemand, français, anglais.

SOS Détresse Écoute téléphonique et aide en ligne

SOS Détresse offre un soutien aux personnes se trouvant dans des situations de crise aiguë ou dans des situations de vie difficiles : écoute téléphonique, aide en ligne (échange de courriels). Le service est anonyme, confidentiel et gratuit.

Écoute téléphonique	(+ 352) 45 45 45
Horaires	Tous les jours : 11h00 – 23h00. Vendredi et samedi : jusqu'à 3h00. Langues : luxembourgeois, français, allemand.
Aide en ligne (Online Help)	www.454545.lu (réponse endéans les 3 jours ouvrés). Langues : luxembourgeois, français, allemand, anglais, portugais.

SENIORS

Club Senior

Mosaïque Club Club Senior Esch-sur-Alzette

Que vous soyez à la recherche d'activités sportives, culturelles, de détente ou simplement de convivialité, vous trouverez votre bonheur dans un programme très varié. Il y en a pour tous les goûts !

Public cible	Même s'il s'adresse en priorité aux personnes de 50 ans et plus , chacun et chacune, jeune et moins jeune, peut participer aux activités du club.
Lieu	31-37, rue Léon Metz L-4238 Esch-sur-Alzette
Horaires	Permanences du lundi au vendredi : 9h00 - 13h00. Activités du lundi au samedi.
Période	Toute l'année.
Frais	Tarif selon l'activité.
Contact	(+352) 27 55 33 90 mosaique-club@croix-rouge.lu
Informations	www.help.lu/fr/nos-services/clubs-senior
Bon à savoir	Vous avez envie de bouger, faire des rencontres sympathiques et sortir de chez vous ? Le <i>Mosaïque Club</i> est fait pour vous !

Service Seniors – Besoins spécifiques

Le service Seniors - Besoins spécifiques de la Ville d'Esch-sur-Alzette s'adresse aux seniors, aux eschois.es à besoins spécifiques de tout âge et leurs proches.

Escher BiBSS – Bureau d'Information Besoins Spécifiques & Seniors

Le *Escher BiBSS* centralise les informations concernant les services, offres et activités s'adressant aux seniors et aux personnes à besoins spécifiques. Il offre conseil et orientation lors d'un entretien personnalisé. Le service organise avec différents partenaires des conférences, cours et séances d'information. Les mercredis après-midis, des partenaires tels *l'Info-Zenter Demenz*, proposent sur rendez-vous des entretiens personnalisés. Vous avez des questions, besoin d'un conseil, alors n'hésitez pas à nous contacter pour un rendez-vous.

Public cible	Le service s'adresse aux personnes à besoins spécifiques de tout âge et aux seniors.
Lieu	24, rue Louis Pasteur L-4276 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi : 14h00 – 17h00. Mercredi : 14h00 – 18h00. Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 16h30.
Frais	L'accès aux informations est gratuit. Selon les activités proposées, une participation financière peut être demandée.
Contact	(+352) 2754 - 2210 escherbibss@villeesch.lu
Informations	Facebook : Escher BIBSS
Bon à savoir	Que ce soit le <i>Mosaïque Club</i> , le centre de loisirs <i>Aktiff</i> , le <i>Fit60+</i> , les <i>Sports pour Tous</i> , la startup <i>GoldenMe</i> , les cours de langue des signes... il y en a des opportunités à Esch-sur-Alzette à découvrir, permettant de passer un moment agréable et de prendre du plaisir.

Vous avez des suggestions pour des conférences ou des projets, vous cherchez des opportunités à vous engager comme bénévole, alors **contactez-nous** par téléphone ou par courriel ou visitez notre page facebook.

Repas sur roues

La Ville d'Esch-sur-Alzette livre sur demande un menu complet à ses résidents et résidentes âgés de 60 ans et plus. Toute personne âgée de moins de 60 ans, qui pour une raison de santé n'est pas à même de préparer son repas peut s'inscrire au *Repas sur roues*, à condition de présenter un certificat médical. Depuis le 1er juillet 2019 les menus sont préparés par *Servior*.

Public cible	Toute personne résidant à Esch-sur-Alzette. Pour les personnes demandeurs de moins de 60 ans un certificat médical est demandé.
Lieu	24, rue Louis Pasteur L-4276 Esch-sur-Alzette
Horaires	Les repas peuvent être commandés ou annulés la veille avant 9h30 ou le vendredi avant 9h30 pour samedi ou dimanche.
Période	Repas 7 jours/7.
Frais	9,50 €
Livraison	6 jours/7 (samedi livraison pour dimanche).
Contact	(+352) 2754 - 2130 / 2255 repas-sur-roues@villeesch.lu

Seniorefeieren

Chaque année la Ville d'Esch-sur-Alzette invite ses résidents et résidentes 60+ aux **Seniorefeieren**, un déjeuner dansant avec au programme un repas convivial, suivi d'un thé dansant. En moyenne, 1.200 seniors répondent au rendez-vous annuel ! Avez-vous 60 ans et souhaitez-vous participer ? Alors inscrivez-vous auprès du Service Seniors – Besoins spécifiques.

Période	Novembre.
Frais	Gratuit.
Contact	(+352) 2754 - 2210 seniors@villeesch.lu

Téléalarme

Une solution simple qui assure la sécurité 24 heures/24, 7 jours/7 des seniors ou des eschois.e.s. à besoin spécifiques, à l'intérieur et à l'extérieur du domicile. Les abonné.e.s au **Téléalarme** peuvent émettre un appel d'urgence en appuyant tout simplement sur un bouton rouge. Le prestataire appelé clarifiera la situation et interviendra sur place si nécessaire.

Public cible	Les résidents et résidentes eschois seniors ou à besoins spécifiques (personnes à mobilité réduite ou des personnes souffrant d'une maladie chronique...) peuvent s'inscrire auprès du Service Seniors – Besoins spécifiques et profiter de l'ensemble des avantages du système, mis en place avec différents prestataires.
Lieu	24, rue Louis Pasteur L-4276 Esch-sur-Alzette
Horaires	Service 7 jours/7 et 24 heures/24.
Frais	Tarif sur demande auprès des prestataires.
Contact	(+352) 2754 - 2210 escherbibss@villeesch.lu

Sports

FIT 60+ – Ville d'Esch-sur-Alzette

Vous trouvez des informations supplémentaires sur les activités de sport **Fit 60+** dans la rubrique **SPORTS** du *carnet de bienvenue*.





Logement

Commissions des Loyers de la Ville d'Esch-sur-Alzette

La commission des Loyers peut être saisie d'une requête :

- soit du propriétaire qui souhaite augmenter le loyer,
- soit du locataire qui souhaite voir baisser son loyer.

La commission des Loyers est **uniquement compétente en matière d'augmentation ou de réduction de loyers.**

Infor- | [mations](https://administration.esch.lu/service/saisir-la-commission-des-loyers/) | <https://administration.esch.lu/service/saisir-la-commission-des-loyers/>

Logements étudiants – Ville d'Esch-sur-Alzette

Différents types de logements étudiants sont mis à disposition sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Pour pouvoir bénéficier d'un tel logement, il faut être inscrit.e à l'Université du Luxembourg.

Ces logements sont gérés soit par la Ville d'Esch-sur-Alzette, soit par l'Université du Luxembourg. **Vous trouvez sur le site internet de la Ville une présentation** des logements gérés par la Ville d'Esch-sur-Alzette, ainsi que les **démarches** à faire pour devenir locataire.

Vous n'avez pas la possibilité de choisir la résidence dans laquelle vous souhaitez loger. En fonction des disponibilités, la Ville d'Esch-sur-Alzette attribue les chambres en tenant compte de votre formation et de votre campus.

Lieu | **Service Logement**
21, rue Louis Pasteur
L-4276 Esch-sur-Alzette

Horaires | Lundi – Vendredi : 8h00 – 12h00 et
14h30 – 16h00.

Contact	(+352) 2754 – 1
Informations	https://administration.esch.lu/logements-etudiants/
Bon à savoir	Pour les logements gérés par l'Université du Luxembourg, veuillez contacter le Service des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université. www.uni.lu/etudiants/logement

Logements sociaux – Ville d'Esch-sur-Alzette

La Ville d'Esch-sur-Alzette propose des logements sociaux de qualité, à un prix abordable, aux ménages les plus modestes. Il s'agit d'aider les personnes à se loger convenablement, alors que leurs revenus ou leurs conditions de vie ne le leur permettraient pas sur le marché privé. À ajouter que la ville gère sa propre **Gestion Locative Sociale** depuis octobre 2018 pour lutter contre l'exclusion sociale. Actuellement, la Ville d'Esch-sur-Alzette dispose de 326 logements sociaux qui sont gérés par le service Logement.

Les demandes en vue de l'obtention d'un logement social ou de la gestion locative sociale sont à introduire par un formulaire, que vous trouvez sur le site internet de la Ville.

Lieu	Service Logement 21, rue Louis Pasteur L-4276 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi – Vendredi : 8h00 – 12h00 et 14h30 – 16h00.
Contact	(+352) 2754 – 2230
Informations	https://administration.esch.lu/logements-sociaux/ https://administration.esch.lu/gestion-locative-sociale/

Office Social

Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette

L'Office Social offre les services suivants :

- Expliquer à la personne demandant l'aide sociale ses droits et les formalités à accomplir.
- Assurer l'affiliation à la sécurité sociale.
- Effectuer toutes les démarches afin de procurer toutes les mesures et prestations permettant d'améliorer la situation de la personne concernée.
- Coordonner les interventions et démarches.
- Accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du REVIS (revenu d'inclusion sociale).

Public cible	Toute personne demandant l'aide sociale.
Lieu	21, rue Louis Pasteur L-4276 Esch-sur-Alzette
Adresse postale	B.P. 328 L-4004 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi – vendredi : 8h30 – 11h30 et 14h00 – 16h30. Sur rendez-vous et pendant les permanences.
Frais	L'offre d'aide sociale est gratuite.
Contact	(+352) 2754 – 2230 secretariat.officesocial@villeesch.lu
Informations	https://administration.esch.lu/office-social-2/





Services communautaires et sociaux pour la population eschoise

CIGL Esch (Centre d'Initiative et de Gestion Local Esch)

Le Centre d'Initiative et de Gestion Local (CIGL) est une association d'économie solidaire.

Le CIGL Esch offre les services suivants :

- **Développement de services pour la population eschoise** : entretien de jardins privés, aide au ménage, recyclage des déchets, production de légumes bio, crèche, Service d'Éducation et d'Accueil S.E.A. (anc. Maison Relais), espace citoyen 4U, vélos en libre-service *Vel'Ok*, service de catering, éco-construction, ...
- **Accompagnement social et professionnel de personnes à la recherche d'un emploi.**

Lieu	32A, rue Zénon Bernard L-4031 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi – vendredi : 7h00 – 17h00.
Période	Toute l'année.
Frais	Selon les services.
Contact	(+352) 54 42 45 – 200
Informations	www.ciglesch.lu

Service de proximité 4U – CIGL Esch

Espace de **rencontre citoyen** au sein du quartier Brill.

Le **4U** offre les services suivants : cybercafé, salles de réunion pour associations et personnes privées, légumes bio en vente, espace de dons, espace de formation, organisation de conférences, reconditionnement d'ordinateurs, ...

Public cible	Ouvert au grand public.
Lieu	52, rue Louis Pasteur L-4276 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi – vendredi : 9h00 – 20h00. Samedi : 9h00 – 18h00.
Frais	Services généralement payants.
Contact	(+352) 54 42 45 – 203 4u@ciglesch.lu
Informations	https://www.ciglesch.lu/4u/

Ensemble Quartiers Esch (Inter-Actions asbl)

Action sociale communautaire soutenant le **vivre ensemble**, la **solidarité locale** et la **participation citoyenne** dans différents quartiers de la Ville d'Esch-sur-Alzette afin de promouvoir une dynamique de quartiers, et cela à travers divers projets et activités: *Pause-café*, *Cuisinons Ensemble*, jardin communautaire, cours de langue, *Givebox*, *RécoltEnsemble*, journal de quartier, ...

Public cible	Ouvert à tout public, vivant et travaillant dans les quartiers en question.
Lieu	11, rue F. Nothomb L-4264 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi : 9h00 – 14h00. Mardi – Jeudi : 9h00 – 17h00. Vendredi : 9h00 – 13h00.
Période	Toute l'année, sauf congés et jours fériés.
Frais	Gratuit.
Contact	(+352) 621 35 77 33 ensemblequartiersesch@inter-actions.lu Facebook : Ensemble Quartiers Esch
Informations	www.ensemble-quartiers.lu/projet-ensemble-esch-alzette

Écrivain public – Ensemble Quartiers Esch

L'Écrivain public offre les services suivants :

- Explication de documents administratifs.
- Aide à la rédaction de lettres administratives, CV et lettres de demande d'emploi.
- Aide au remplissage de formulaires.

Lieu	Maison des Citoyens – Haus vun de Bierger 150, boulevard J.F. Kennedy L-4171 Esch-sur-Alzette
Horaires	Mardi : 9h00 – 11h00. Mercredi : 15h00 – 17h00.
Période	Toute l'année, sauf congés et jours fériés.
Frais	Gratuit.
Contact	(+352) 621 35 77 33 ensemblequartiersesch@inter-actions.lu
Informations	www.ensemble-quartiers.lu/projet-ensemble-esch-alzette

Services pour personnes défavorisées

Contact-esch – Usagers de drogues

Contact-esch est une structure combinée de jour avec Salle de Consommation de Drogues Supervisée. L'objectif est d'offrir un environnement sécurisé aux consommateurs et consommatrices, afin d'éviter la contamination de maladies provoquée par l'échange de seringues. Les toxicomanes profitent d'un encadrement social. Un café, une infirmerie et des vestiaires complètent l'offre de l'infrastructure.

Contact-esch est un service de la *Jugend - an Drogenhëllef* et la Ville d'Esch-sur-Alzette met à disposition les locaux.

Lieu	130, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi - mercredi & vendredi : 8h30 – 16h00. Jeudi : 10h30 – 16h00.
Période	Toute l'année.
Frais	Gratuit.
Contact	(+352) 49 10 40 - 311
Informations	www.jdh.lu

Foyer de Nuit Abrisud – Personnes sans domicile fixe

La Ville d'Esch-sur-Alzette met à disposition des personnes sans domicile fixe un hébergement d'urgence. Le **Foyer de Nuit Abrisud** est ouvert 7 jours/7. Les inscriptions pour la liste d'attente se font tous les jours à partir de 16h15.

Le **Foyer de Nuit** peut abriter au maximum **18 personnes adultes de sexe masculin et féminin.**

Lieu	45, rue de la Fontaine L-4122 Esch-sur-Alzette
Horaires	Lundi - Vendredi : 17h00 – 09h00. Samedi, dimanche et jours fériés : 16h15 – 10h00. Pendant la journée: sur rendez-vous.
Période	Toute l'année.
Frais	Gratuit.
Contact	(+352) 2754 – 8333 maureen.lanners@villeesch.lu
Informations	https://administration.esch.lu/abrisud/



4U



 matenean
QUVIA - Espaço para o desenvolvimento da vida



Depuis 2019, le **Service Streetwork** est actif sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Le travailleur social de rue va à l'encontre des personnes souvent stigmatisées et marginalisées en faisant des rondes régulières et en intervenant dans leur milieu de vie. Il essaye d'entrer en contact avec les personnes et leur propose une aide individuelle volontaire à caractère bas seuil.

Contact | (+352) 2754 – 8345
dan.draut@villeesch.lu

Stëmm vun der Strooss – Personnes défavorisées

La **Stëmm vun der Strooss** offre les services suivants: restaurant social, mise à disposition de douches et d'une buanderie, distribution de vêtements provenant de dons privés, accompagnement social et aide à la réinsertion professionnelle, aide pour trouver un logement.

Lieu	32, Grand-rue L-4132 Esch-sur-Alzette
Contact	(+352) 26 54 22 c.conseldorf@stemm.lu
Informations	www.stemm.lu
Restaurant social	Lundi – Vendredi : 11h30 – 16h30. Chaque 2 ^e et 4 ^e dimanche du mois : 11h30 – 13h30. Repas : 0,50€ / boissons : 0,25€.
Douches et buanderies	Tous les jours de 12h30 – 16h00. Gratuit.
Kleederstuff	Pour le dépôt de vêtements : Lundi – Vendredi 9h00 – 16h30. Pour récupérer des vêtements : Lundi – Vendredi 12h30 – 16h00. Gratuit.
Schweesdrëps	L'atelier Schweesdrëps de Esch-sur-Alzette est un atelier thérapeutique qui propose aux clubs sportifs le nettoyage de leurs uniformes. Des travaux de couture peuvent être réalisés si cela s'avère nécessaire.

Travail et emploi

ADEM (Agence pour le développement de l'emploi) – Agence Esch-sur-Alzette

Si vous êtes à la recherche d'un emploi, l'**ADEM** vous accompagne et vous conseille dans votre recherche, tout en vous proposant des services et un encadrement adapté à vos besoins.

Lieu	1, Boulevard Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette
Inscriptions	(+352) 247 - 88888 (demandeurs d'emploi). Formulaire en ligne : www.adem.public.lu
Horaires	Lundi - vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h00 - 17h00.

CIGL Esch (Centre d'Initiative et de Gestion Local Esch)

Le **CIGL Esch** offre un accompagnement social et professionnel de personnes à la recherche d'un emploi. Il s'organise autour de 4 grands axes: accueil et intégration en milieu de travail, accompagnement socio-professionnel, formation des salarié.e.s en insertion, recherche d'emploi.

Informations | www.ciglesch.lu

Vous trouvez des informations supplémentaires sur **le CIGL** dans la présente rubrique **SOCIAL** du **carnet de bienvenue**.

Initiativ Rëm Schaffen

Initiativ Rëm Schaffen conseille et soutient toute personne dans ses démarches vers l'emploi : consultations individuelles, séminaires et conférences, cycles de formations, formations (sélection des candidats et candidates en collaboration avec l'*ADEM*).

Lieu	41, rue de Luxembourg L-4220 Esch-sur-Alzette
Contact	(+352) 53 23 78 esch@remschaffen.lu
Informations	www.remschaffen.lu

Zarabina

Zarabina conseille femmes et hommes à la recherche d'un emploi, d'une nouvelle orientation professionnelle ou d'une formation continue. Offre: consultations individuelles et consultations GesoL (reclassement, maladie, statut de travailleur handicapé, ...), cours et séminaires (*Tremplin*-planification de carrière professionnelle, *Office-Assistentin*, *GesoL*, *45PlusPunkte*, *Work-IntegrationLuxembourg*, ...).

Les consultations et la formation *Office-Assistentin* ont lieu à Esch-sur-Alzette. Toutes les autres activités ont lieu à Luxembourg-Ville.

Lieu	27, rue Emile Mayrisch L- 4240 Esch-sur-Alzette
Contact	(+352) 26 55 12 13 -1 info@zarabina.lu
Informations	www.zarabina.lu

Informations sur l'offre sociale.

Vous trouvez des informations supplémentaires sur **l'offre sociale au Luxembourg et à Esch-sur-Alzette** sur le site www.resolux.lu.

Information sociale par téléphone

au 8002-9898 (numéro d'appel gratuit).

Info-Social est un service téléphonique d'information sociale. Il est gratuit, anonyme et confidentiel pour toute personne qui cherche une information rapide.

L'Info-Social est accessible sous le numéro d'appel gratuit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

<https://ligue.lu/info-social>.



SPORTS

Escher Schwemm – Les Bains du Parc

Le centre aquatique *Escher Schwemm – Les Bains du Parc* est situé à seulement 5 à 10 minutes à pied du centre-ville d'Esch-sur-Alzette. Modernisé et agrandi en 2003, le bâtiment de la piscine municipale est équipé de divers bassins et installations de loisirs et de wellness pour tous les âges.

Lieu | 1, Place des Sacrifiés 1940-1945
L-4115 Esch-sur-Alzette

Horaires | Consulter le site internet.

Période | Toute l'année, 7 jours/7.
Sauf période de nettoyage
vers fin août – mi-septembre.

Frais | Consulter le site internet.

Contact | (+352) 2754 – 7200 / 7210

Informations | www.lesbainsduparc.esch.lu
<https://citylife.esch.lu/lieux/escher-schwemm/>

Patinoire en plein air – Escher Äispiste

Si les conditions climatiques sont favorables, vous pouvez profiter en hiver d'une patinoire naturelle qui s'étend sur une surface de presque 2000m² au Parc Municipal *Gaalgebierg*. L'accès peut se faire par la Passerelle depuis la gare ferroviaire ou par le *Gaalgebüs* (voir rubrique Mobilité).

Lieu | rue du Stade
L-4325 Esch-sur-Alzette

Horaires | Pas d'heures de fermeture.

Frais | Entrée gratuite.

Informations | <https://citylife.esch.lu/lieux/patinoire-gaalgebierg-desch-sur-alzette/>

Red Rock Skatepark

Le *Red Rock Skatepark* est financé par les administrations communales d'Esch-sur-Alzette et de Schifflange. Vous pouvez profiter d'innombrables modules sur une surface de 1.700 m².

Lieu	Chemin de Bergem (près de la Salle Polyvalente) L-3817 Schifflange
Horaires	Ouverture 24h/24.
Frais	Entrée gratuite.
Informations	https://citylife.esch.lu/lieux/skatepark/

Enfants

Activités de sports pour enfants (LASEP)

Un programme sportif destiné aux élèves proposant des activités variées en collaboration avec les associations sportives locales.

Vous trouvez des informations supplémentaires sur la **LASEP** dans la rubrique **ENFANTS** du *cahier de bienvenue*.

Femmes

Intégration par le sport

Un programme sportif varié proposant différentes **activités hebdomadaires** : boxe, gym fit, pilates, yoga et beaucoup d'autres.

Public cible	Cours réservés aux filles/femmes.
Lieu	En fonction de l'activité choisie.
Horaires	En fonction de l'activité choisie.
Période	Début octobre – mi-juillet (hors vacances scolaires).

Frais	20 € l'activité / année scolaire (12 – 17 ans). 30 € l'activité / année scolaire (adultes).
Inscriptions	Tout au long de l'année auprès du service des Sports. En ligne: https://administration.esch.lu/integration-par-le-sport/
Contact	Service des Sports 18, rue du Faubourg L - 4120 Esch-sur-Alzette (+352) 26 54 34 34 (Sporthotline). integration-sports@villeesch.lu
Informations	https://administration.esch.lu/integration-par-le-sport/
Bon à savoir	Certificat d'aptitude médical requis.

Inclusion – Personnes à besoins spécifiques

Semaine du Handisport

La *Semaine du Handisport* est organisée par la Ville d'Esch-sur-Alzette dans le cadre de la *Journée internationale des personnes handicapées*.

L'objectif de la semaine est à la fois d'informer et de sensibiliser les élèves, respectivement le grand public à la problématique liée à l'intégration de personnes à besoins spécifiques dans la vie sportive.

Public cible	Personnes valides et personnes en situation de handicap.
Lieu	Centre Omnisports Henri Schmitz 34, boulevard Hubert Clement L-4064 Esch-sur-Alzette
Horaires	Voir programme (sortie en septembre).
Période	Consulter le site internet de la Ville www.esch.lu pour la date précise.

SPORTS

Frais	Gratuit.
Inscriptions	Inscription préalable requise (renseignements au service des Sports).
Contact	Service des Sports 18, rue du Faubourg L - 4120 Esch-sur-Alzette (+352) 26 54 34 34 (Sporthotline). sports@villeesch.lu
Informations	www.esch.lu
Bon à savoir	Les personnes intéressées sont priées de contacter le service des Sports pour des informations complémentaires.

Semaine de l'Inclusion

L'objectif de cette semaine est d'offrir au grand public la possibilité de participer à différentes activités sportives, dans des équipes comprises de personnes valides et non-valides, comme par exemple lors d'un tournoi de foot inclusif, d'escrime inclusive ou de basketin.

Public cible	Personnes valides et personnes en situation de handicap.
Lieu	Centre Omnisports Henri Schmitz 34, boulevard Hubert Clement L-4064 Esch-sur-Alzette
Horaires	En fonction de l'activité.
Période	Au mois de juillet (consulter le site internet de la Ville www.esch.lu pour la date précise).
Frais	Gratuit.
Inscriptions	Inscription préalable requise.
Contact	Service des Sports 18, rue du Faubourg L - 4120 Esch-sur-Alzette (+352) 26 54 34 34 (Sporthotline). sports@villeesch.lu

Informations	www.esch.lu
Bon à savoir	Les personnes intéressées sont priées de contacter le service des Sports pour des informations complémentaires.

Sport Pour Tous

Un dépliant avec le programme d'activités est publié chaque année fin août/début septembre pour la saison à venir.

Public cible	Personnes à besoins spécifiques. Sportifs loisirs.
Lieu	Installations sportives eschoises.
Horaires	Voir programme d'activités (flyer).
Période	Septembre – juillet (hors vacances scolaires).
Frais	Gratuit.
Inscriptions	Tout au long de l'année, sous réserve de disponibilité.
Contact	Service des Sports 18, rue du Faubourg L - 4120 Esch-sur-Alzette (+352) 2754 – 8750 sports@villeesch.lu
Informations	www.esch.lu
Bon à savoir	Fourniture d'un certificat de non contre-indication à la pratique sportive. Entretien préalable à la première séance. Venez avec vos différences.

Jeunes

Youth Sports - Cool Sports

Un programme sportif varié proposant différentes **activités hebdomadaires** permettant aux jeunes de bouger après les heures de lycée, telles que le

parkour, la capoeira, le yoga et beaucoup d'autres. La participation au cours peut être régulière ou spontanée. Pendant les vacances scolaires, nous proposons des **Special Events** adaptés aux attentes des jeunes.

Public cible	Jeunes de 12 à 17 ans.
Lieu	En fonction de l'activité choisie.
Horaires	En fonction de l'activité choisie.
Période	Début octobre à mi-juillet (hors vacances scolaires).
Frais	20 € / l'année scolaire.
Inscriptions	Tout au long de l'année. En ligne : https://administration.esch.lu/youth-sports-cool-sports/
Contact	Service des Sports 18, rue du Faubourg L - 4120 Esch-sur-Alzette (+352) 26 54 34 34 (Sporthotline). youthsports@villeesch.lu
Informations	https://administration.esch.lu/youth-sports-cool-sports/

Seniors

FIT 60+

Différentes **activités hebdomadaires** telles que la natation, le nordic walking, la danse, le stretching, le yoga et beaucoup d'autres vous sont proposées.

A côté des activités hebdomadaires, nous vous proposons la participation à des **Special Events** - une bonne occasion de rencontrer les autres membres et de passer quelques moments de joie et de convivialité.

Public cible	Personnes à partir de 50 ans.
Lieu	En fonction de l'activité choisie.

Horaires	En fonction de l'activité choisie.
Période	Début octobre à mi-juillet (hors vacances scolaires).
Frais	30 € l'activité / année scolaire.
Inscriptions	Tout au long de l'année. En ligne : https://administration.esch.lu/service/inscription-fit60/
Contact	Service des Sports 18, rue du Faubourg L - 4120 Esch-sur-Alzette (+352) 26 54 34 34 (Sporthotline). fit60plus@villeesch.lu
Informations	https://administration.esch.lu/service/inscription-fit60/
Bon à savoir	Certificat d'aptitude médical requis.

La vie sportive et les clubs sportifs.

Vous trouvez des informations supplémentaires:

- sur la **vie sportive** de la Ville : www.esch.lu
- sur les **infrastructures sportives** de la Ville : <https://citylife.esch.lu/infrastructures-sportives/>.

Il existe à Esch-sur-Alzette une multitude de **clubs sportifs**. Vous trouvez les contacts des clubs sur : <https://citylife.esch.lu/clubs/>.

Le **service des Sports** peut également vous renseigner sur l'activité des clubs sportifs de la Ville : sports@villeesch.lu.

SPORTS





NUMÉROS ET CONTACTS UTILES

URGENCES

Ambulance	112
Pompiers	112
Police	113
Services de garde (hôpitaux, médecins, pharmacies, vétérinaires)	(+352) 9007 1234

PERMANENCES

Antenne collective et réseau haut débit	(+352) 49 94 66 888
Canalisation	(+352) 621 271 511
Eaux	(+352) 2754 - 4440
Électricité	(+352) 2754 - 4330

DIFFÉRENTS SERVICES

Accueil téléphonique	(+352) 2754 - 1
Antenne collective et réseau haut débit	(+352) 2754 - 5400
Bibliothèque municipale	(+352) 2754 - 4960
Biergeramt (Office des citoyens)	(+352) 2754 - 7777
Bureau de l'État Civil	(+352) 2754 - 2510
Conservatoire de Musique	(+352) 2754 - 9725

Coordination sociale	(+352) 2754 - 5240
Doléances	(+352) 2754 - 2533
Escher Infofabrik	(+352) 54 16 37
Maison des citoyens	(+352) 2754 - 3963
Musée national de la Résistance	(+352) – 54 84 72
Office des citoyens (Biergeramt)	(+352) 2754 - 7777
Office social	(+352) 2754 - 2230
Piscine – Les Bains du Parc Escher Schwemm	(+352) 2754-7200/7210
Poubelles	(+352) 2754 - 2590/5560
Service Culture	(+352) 2754 - 7830
Service Écologique	(+352) 2654 - 1541
Service d'Éducation et d'Accueil (S.E.A.) (anc. Maisons Relais)	(+352) 2754-8370/8320
Service de l'Égalité des chances	(+352) 2754 - 5920
Service Enseignement	(+352) 2754 - 2910 / 2940 /2795
Service Jeunesse	(+352) 2754 - 8860
Service Logement	(+352) 2754 - 2230
Service Seniors/BiBBS	(+352) 2754 - 2210
Sports (Sporthotline)	(+352) 26 54 34 34
Théâtre Municipal - Réservation & billetterie	(+352) 2754 - 5010 / 5020





ma ville, ma vie



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Département de l'intégration